

CONSEIL
QUÉBÉCOIS

LESBIENNES
GAIS
BISEXUEL.LE.S
TRANS



Rapport de la consultation des groupes LGBT du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

Pour une approche intégrée en matière de lutte contre les
violences sexuelles

Octobre 2017

Avec la participation de

Québec 

Ce rapport est dédié à la mémoire de Sisi Thibert, une femme trans ayant été brutalement assassinée chez elle, à Montréal, le 18 septembre 2017.

« *Support your sisters, not just cis-ters* »

Rédaction :

Marilou St-Pierre, chargée de projet

Coordination :

Marie-Pier Boisvert, directrice générale du Conseil québécois LGBT

Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT)

C.P. 182, succursale C

Montréal (QC), H2L 4K1

Téléphone : (514) 759-6844

info@conseil-lgbt.ca/www.conseil-lgbt.ca



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la

[Licence Creative Commons Attribution -
Pas d'utilisation Commerciale 4.0 International.](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)

Il est permis de reproduire à des fins purement informatives et non commerciales tout extrait du présent document pourvu que le nom des auteurs et de la source soient clairement indiqués. Pour citer ce document : St-Pierre, Marilou (2017), *Rapport de la consultation des groupes LGBT du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021: Pour une approche intégrée en matière de lutte contre les violences sexuelles*, Conseil québécois LGBT, Montréal.

Table des matières

Introduction	4
Section 1 — Pourquoi parler des agressions et violences sexuelles ?	5
Les violences sexuelles : les LGBT ne sont pas à l’abri	5
Penser les violences sexuelles: pour une approche inclusive de vécus pluriels	6
Et le rôle des organismes communautaires LGBT ?	9
Objectifs de la consultation	9
La consultation	10
Les participant.es : Des organismes à travers le Québec	10
Les entrevues individuelles	12
Les entretiens de groupe	12
Section 2 — Nous voulons en savoir plus	13
Les AVS : un continuum de violences	13
Les ressources disponibles	15
Les victimes : les accueillir, les soutenir, les référer	19
Résumé de la section	25
Section 3 – Des besoins à prendre en compte	26
Des besoins diversifiés pour une population diversifiée	26
Résumé de la section	31
Section 4 – « Mieux vaut prévenir que guérir », mais encore faut-il en avoir les moyens	32
Un désir de prévenir, une absence de moyens	32
Les outils de prévention « maison »	32
Un plan concerté pour une prévention optimale	34
Le rôle des organismes communautaires : un maillon fort dans un plan intégré	38
Résumé	40
Une campagne de sensibilisation à deux volets : viser l’inclusion et les vécus pluriels	41
Des idées concrètes pour des résultats concrets	42
Section 5 — Constats et suggestions	45
Conclusion	48
Bibliographie	49
Annexes	I
Annexe 1 — Questionnaire individuel	II
Annexe 2 – Document préparation aux entretiens de groupe	VII
Annexe 3 — Jeu sur les relations saines	X

Introduction

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, intitulée *Les Violences sexuelles, c'est non*, (ci-après : la Stratégie) le gouvernement du Québec a intégré des mesures à l'intention de la communauté LGBT, chose qui la distingue des plans d'action gouvernementaux précédents portant sur les agressions sexuelles.

Trois actions de la Stratégie portent exclusivement sur les réalités LGBT. Il s'agit de l'action 6, qui vise à « soutenir des projets visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles pouvant être commises envers les lesbiennes, les gais et les personnes bisexuelles et trans (LGBT) » ; de l'action 44, où l'on cherche à « développer et offrir une formation destinée aux intervenantes et intervenants œuvrant auprès des lesbiennes, des gais et des personnes bisexuelles et trans (LGBT) victimes d'agression sexuelle » ; et enfin, de l'action 49, dont le but est de « documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les lesbiennes, les gais et les personnes bisexuelles et trans (LGBT) et adapter certains outils d'information et de sensibilisation de manière à tenir compte de leurs réalités ».

La mise en œuvre de cette dernière action se décline en deux volets. D'une part, le SCF a mandaté un chercheur (M. Michel Dorais, Université Laval) pour qu'il documente, en collaboration avec deux organismes (GRIS-Montréal et GRIS-Québec), les réalités des personnes LGBT au Québec en matière d'agressions sexuelles et de l'aide reçue suite à ces dernières. Pour sa part, le Conseil québécois LGBT a été mandaté par le SCF pour sonder les connaissances des organismes LGBT du Québec en matière d'agressions et de violences sexuelles (AVS) et pour regarder leurs stratégies de prévention et de sensibilisation afin d'adapter les outils à leurs réalités. Le Conseil est un regroupement d'organismes LGBT qui ont pour mission d'offrir des services aux personnes LGBT, ce qui lui permet de bien connaître les intervenants qui travaillent auprès de la communauté. Il milite activement pour la reconnaissance et la consolidation des droits des personnes LGBT au Québec, tant sur les plans légaux que sociaux, en plus d'agir comme interlocuteur privilégié auprès des instances décisionnelles sur les questions LGBT.

Dans les pages qui suivent, nous allons exposer les objectifs qui ont guidé les consultations auxquelles 18 organismes communautaires de partout au Québec ont participé, par le biais d'entrevues individuelles et d'entretiens de groupe. Suivra la présentation des résultats qui couvrent les connaissances des organismes sur les AVS et leurs besoins, de même qu'un aperçu des outils de préventions des AVS existants, des besoins en la matière et d'idées pour une campagne de prévention des AVS. Nous terminerons le rapport par une liste de recommandations. Mais tout d'abord, débutons en situant brièvement la problématique des AVS dans la communauté LGBT et le rôle joué par les organismes communautaires dans ce contexte.

Section 1 — Pourquoi parler des agressions et violences sexuelles ?

Les violences sexuelles : les LGBT ne sont pas à l'abri

Le phénomène des agressions et violences sexuelles (AVS) représente un défi de taille pour les chercheur.es, les intervenant.es et les décideur.es publics. En effet, tant dans le milieu scientifique que chez les intervenant.es de première ligne, un même constat : il est difficile de tracer un portrait statistique clair du nombre de victimes d'agressions et de violences sexuelles, un faible pourcentage seulement des victimes portant plainte à la police (Statistiques Canada, 2015)¹. Malgré tout, les données rendues disponibles par Statistiques Canada permettent de témoigner de certaines tendances à travers le pays : entre 2004 et 2014, le taux d'agressions sexuelles – crime pour lequel la majorité des victimes sont des femmes – n'a que peu bougé.

Les statistiques canadiennes nous informent aussi sur les disparités qui existent entre les différents groupes qui forment l'ensemble de la population quant au taux de victimisation. Chez les personnes s'identifiant comme bisexuelles ou homosexuelles, le taux de crime contre la personne² est beaucoup plus élevé que chez le reste de la population. Ainsi, toujours en 2014, alors que le taux de victimisation était, pour le Canada, de 69 incidents pour 1000 personnes, ce même taux s'élevait à 207 incidents pour 1000 personnes chez les membres de la communauté LGBT.

Si nous nous tournons du côté des États-Unis, nous disposons d'un peu plus d'informations sur les violences et agressions sexuelles chez les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou trans. Deux grands pôles ont été plus largement explorés : la violence, y compris sexuelle, entre conjoint.es de même sexe, ainsi que la violence envers les personnes s'identifiant comme LGBT, particulièrement sur les campus universitaires américains. En 2006, un rapport produit par l'*American Association of University Women* a révélé que 73 % des étudiant.es sondé.es s'identifiant comme LGBT avaient été victimes de violences sexuelles – tant des violences sexuelles avec contacts que sans contacts – comparativement à 61 % des étudiant.es ne s'identifiant pas comme LGBT. De plus, 44 % des étudiants LGBT ont rapporté des violences sexuelles avec contact, comparativement à 31 % pour les étudiants non-LGBT. (Pérez et Hussey, 2014 ; Gentlewarrior et Fountain, 2009).

Toujours aux États-Unis, la *National Coalition of Anti-Violence Programs* (NCAPV), organisme chargé entre autres de répertorier les violences à l'endroit des personnes LGBT, a rapporté qu'en 2007, le tiers des crimes haineux visant la communauté était de l'ordre du harcèlement verbal et sexuel (Gentlewarrior et Fountain, 2009). Citant les statistiques américaines, Pérez et Hussay (2014) relèvent que près de la moitié des hommes bisexuels, de même que quatre hommes gais sur dix ont rapporté avoir vécu de la violence sexuelle en dehors du viol. La moitié des femmes bisexuelles et une femme lesbienne sur huit ont subi un viol au cours de leur vie. Enfin, chez

¹ <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm#a10>

² Ces taux englobent les agressions sexuelles, ainsi que l'ensemble des crimes contre la personne.

les personnes s'identifiant comme trans, 64 % des répondant.es ont, au cours de leur vie, subi des violences sexuelles. Gentlewarrior et Fountain (2009) citent également les résultats du *Transcience Longitudinal Research Survey* qui rapportent que sur les 213 participant.es s'identifiant comme trans, le quart a rapporté avoir vécu du harcèlement sexuel basé sur leur identité de genre.

À l'instar des chiffres canadiens, les statistiques américaines nous apparaissent incomplètes, les victimes d'agressions et de violences sexuelles étant peu enclines à rapporter leur agression auprès des autorités (voir page 7). **Malgré tout, les chiffres disponibles montrent une claire surreprésentation de la communauté LGBT parmi les victimes de violences sexuelles, d'où l'importance de documenter ce problème et d'endiguer la prolifération de ce fléau.**

Penser les violences sexuelles: pour une approche inclusive de vécus pluriels

Parler des violences sexuelles chez les personnes LGBT implique de prendre en compte les besoins spécifiques des différents individus qui forment cette communauté. Comme l'indiquent les chiffres avancés plus haut, les taux de prévalence des agressions et violences sexuelles ne sont pas égaux pour chaque groupe de la communauté, d'où l'importance de penser les personnes LGBT et les violences qu'elles subissent dans une perspective intersectionnelle. Mais de quoi est-il question lorsque nous parlons d'intersectionnalité ?

En fait, l'intersectionnalité repose sur la prémisse que l'identité de chaque individu est plurielle, c'est-à-dire qu'on ne peut la réduire à une seule composante. Pour reprendre la définition de Shield (2008), l'identité correspond aux différentes catégories dont un individu se déclare partie prenante. Ajoutons également que ces catégories d'appartenance ne sont pas systématiquement adoptées de manière consciente et agentique³, mais sont dans certains cas intériorisées et naturalisées⁴. L'un des objectifs du concept d'intersectionnalité est de reconnaître l'existence d'identités plurielles et leurs interrelations, puisque « *one category of identity, such as gender, takes its meaning as a category in relation to another category* » (Shield, 2008 : 302). Tant Lykke (2010) que Shield (2008) insistent sur la nécessité d'étudier les catégories identitaires en relation les unes avec les autres, et non comme si ces différentes catégories s'empilaient les unes par-dessus les autres.

Kimberlé Crenshaw, l'une des pionnières du concept d'intersectionnalité, s'est intéressée dans son article phare *Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color* (1991) aux femmes afro-américaines et à la violence conjugale à leur endroit. Crenshaw a en fait cherché à mettre en lumière la position précaire de ces femmes, coincées à l'intersection de deux systèmes d'oppression : d'un côté, en tant que femmes subissant du sexisme, et de l'autre, en tant que personnes racisées subissant du racisme. Alors que

³ L'agentivité fait référence à la *puissance d'agir* d'un individu. Être privé de celle-ci équivaut à ne pas avoir le contrôle complet de ses décisions.

⁴ Les catégories identitaires ne sont alors pas discutées et même si elles sont issues de construits sociaux, elles ne vont pas être remises en doute. On croit alors qu'elles sont naturelles plutôt que culturelles.

dans les groupes de femmes les enjeux liés au racisme étaient rarement défendus, l'inverse se présentait dans les groupes de revendication pour l'égalité raciale : les enjeux féministes étaient relégués à l'arrière-plan. Quant aux victimes afro-américaines, elles se voyaient souvent prises au piège, ne voulant pas renforcer les préjugés à l'égard de la communauté afro-américaine en dénonçant un conjoint violent, tout en désirant faire cesser la violence qu'elles subissent. Enfin, elles faisaient face à un système – judiciaire dans ce cas – qui ne prenait pas en compte la réalité particulière de leur position.

Ces manquements juridiques et sociaux peuvent s'appliquer dans une certaine mesure aux personnes LGBT victimes d'AVS qui sont, elles aussi, dans une situation où elles peuvent sentir peser sur elles le poids d'un système mal adapté à leurs besoins spécifiques. Plus haut, nous évoquions les difficultés à établir des statistiques complètes sur les victimes d'AVS de la communauté LGBT – certes, peu importe l'orientation sexuelle et l'identité de genre, nous savons qu'il est toujours difficile pour les victimes de dénoncer leur(s) agresseur(s). Toutefois, à ces difficultés s'ajoutent des particularités relatives à l'appartenance à la communauté LGBT.

Ainsi, Pérez et Hussey (2014) indiquent que les personnes LGBT craignent de ne pas avoir accès aux services « généralistes » en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. Lorsqu'elles se tournent quand même vers ces ressources, certaines victimes sont confrontées à des services qui ne prennent justement pas en compte leurs besoins, par exemple en posant des questions inappropriées ou en ignorant les dynamiques à l'œuvre au sein des couples de même sexe. Dans la même veine, Gentlewarrior et Fountain (2009) soulignent que **les membres de la communauté LGBT tendent à moins dénoncer les crimes dont iels⁵ sont victimes** – et pas seulement ceux de nature sexuelle – que l'ensemble de la population parce qu'iels ont la perception que le système de justice est biaisé en leur défaveur lorsqu'il est question des droits LGBT.

Qui plus est, Potter, Fountain et Stapleton (2012) mettent de l'avant le vocabulaire utilisé par les prestataires de service en matière de violence sexuelle. « *[T]he language of sexual and relationship violence tends to be extraordinarily gendered; female victims are “attacked” or “abused” by male perpetrators, but fewer expressions are available to describe same-sex assaults* » (p. 203). Les trois chercheuses indiquent que ce manque de vocabulaire utilisé pour décrire la situation des victimes est révélateur des préjugés présents au sein de la société voulant que les hommes ne puissent être victimes de violence sexuelle – et corollairement, que les femmes ne peuvent être les agresseuses. Kulkin et al. (2007) en arrivent à la même conclusion, stipulant que les violences sont généralement associées à une dynamique hétérosexuelle où un homme agresse une femme.

⁵ L'utilisation du pronom « iels » dans le document répond au souci pour le Conseil québécois LGBT d'utiliser une écriture le plus inclusive possible. Ainsi, « iels » désigne à la fois les personnes s'identifiant comme hommes, comme femmes, ou comme personnes non-binaires, c'est-à-dire une personne ne s'identifiant ni comme homme ni comme femme, ou encore aux deux. Autrement dit, il s'agit d'un pronom non genré. Plus loin dans le texte, nous allons également utiliser le pronom neutre « elleux » - plutôt que la formule « elles et eux » - toujours dans un souci d'inclusivité des réalités des personnes non-binaires.

Lavoie (2014), dans une étude sur la violence conjugale dans les couples d'hommes gais en Belgique, a repéré plusieurs des problèmes mentionnés plus haut. Ainsi, les hommes gais tendent à ne pas avoir confiance dans le système de justice et les corps policiers, et considèrent que le système de santé est peu adapté à leurs besoins. Le chercheur note également la présence d'un discours de banalisation de la violence entre hommes, qui prend assise sur des stéréotypes de genre. Par exemple, des hommes gais, tout comme des intervenant.es des services policiers ou de la santé et des services sociaux, vont juger qu'il est normal que les hommes soient violents entre eux, et qu'ils règlent leurs problèmes à coups de poing. Ainsi, la violence entre conjoints de même sexe ne serait pas « vraiment » de la violence, comme elle l'est dans le cas des dynamiques hétérosexuelles. Lavoie ajoute que **chez les hommes victimes de violence de la part de leur conjoint, s'installe souvent un fort sentiment de honte et de culpabilité lié à la perception de ne pas être un « vrai » homme**, de ne pas performer son identité de genre en conformité avec une vision normative de la masculinité.

Kulkin et al. (2007), McClennen, Summers et Vaughan (2002), de même que Gentlewarrior et Fountain (2009) mettent également en lumière une dynamique semblable à celle évoquée par Crenshaw (1991) : la crainte par les personnes LGBT de nuire à leur communauté, déjà marginalisée, en dévoilant la violence dont elles ont été victimes. Alors que les personnes LGBT subissent de la discrimination en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, les victimes qui appartiennent à cette communauté ne veulent pas voir leur expérience instrumentalisée par des individus homophobes et/ou transphobes.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la question du double dévoilement. Dévoiler une agression sexuelle n'est déjà pas une mince affaire, peu importe qui est la victime. Mais pour les victimes LGBT s'ajoute le dévoilement de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre aux instances policières et hospitalières, et à tout.e autre intervenant.e impliqué.e. Parce que les services aux victimes d'AVS sont a priori hétéro-cis-centristes⁶, le dévoilement de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre repose sur les épaules de la victime ; qui plus est, les formulaires à remplir et les questions posées à la victime sont aussi tournés vers un schéma hétéro-cis-normatif, où l'identité de genre se définit dans la binarité masculin/féminin.

Adopter une approche intersectionnelle nous amène également à prendre en compte des inégalités qui persistent entre les membres de la communauté elle-même. Pour les personnes trans, surreprésentées dans les statistiques sur les victimes d'AVS (Gentlewarrior et Fountain, 2009), se présenter dans une clinique de soins médicaux ou rapporter une agression sexuelle aux forces policières peut engendrer un ensemble de problèmes, surtout si le changement de mention de sexe n'a pas (encore) été fait. Ainsi, l'identité de genre d'une personne

⁶ L'hétéro-cis-centrisme désigne le système qui fait de l'hétérosexualité (orientation sexuelle où une personne est attirée par une personne de sexe opposé) et de l'identité cisgenre (le sexe assigné à la naissance correspond à l'identité de genre d'une personne) les normes « par défaut » et les positions comme supérieures à toutes les autres orientations ou identités.

peut ne pas être la même que celle reconnue dans ses papiers légaux, ce qui peut entraîner l'incompréhension du personnel et l'utilisation d'un nom et de pronoms inadéquats.

Les personnes migrantes et réfugiées LGBT vivent également des situations qui exigent une prise en compte de leur position particulière. Leurs besoins juridiques, la nécessité pour certain.es d'apprendre une nouvelle langue (l'anglais ou le français), leurs besoins matériels, leurs besoins en soutien psychologique et ainsi de suite sont au nombre des préoccupations de ces membres de la communauté LGBT.

Et le rôle des organismes communautaires LGBT ?

Et le rôle des organismes communautaires LGBT dans tout cela ? En fait, ce qui a été observé entre autres par Schulze et Perkins (2017), c'est que les organismes à mission spécifiquement LGBT ou les organismes qui sont ouverts à la diversité sexuelle et de genre sont plus souvent cités par les membres de la communauté LGBT comme des ressources disponibles pour les victimes d'AVS, et ce même si ces organismes n'offrent pas de services liés directement à la problématique des violences sexuelles. C'est que dans les organismes communautaires LGBT, les tensions que peut engendrer l'appartenance à la communauté LGBT dans les services « généralistes », la question du double dévoilement, la crainte de faire mal paraître l'ensemble de la communauté et ainsi de suite ne sont pas des freins au dévoilement. C'est pourquoi il devient essentiel de consulter les organismes communautaires LGBT, puisqu'ils sont susceptibles de recevoir témoignages et demandes d'aide de la part de victimes d'AVS qui s'identifient comme personnes LGBT. Les organismes LGBT sont également en première ligne lorsqu'il est question de faire de la prévention des AVS auprès de leur clientèle, puisqu'ils connaissent bien ses besoins et ses spécificités.

Objectifs de la consultation

Faisant suite à l'action 49 de la Stratégie qui vise la communauté LGBT, et vu le rôle que jouent les organismes communautaires LGBT auprès des victimes d'AVS, la consultation avait quatre objectifs spécifiques :

1. Dans quelle mesure les organismes communautaires LGBT connaissent-ils les services offerts aux victimes d'agressions sexuelles ? Les utilisent-ils ?
2. Au sein des organismes du milieu communautaire offrant des services aux personnes LGBT, quels sont les besoins d'information et de formation en matière d'agression sexuelle ?

3. Est-ce que ces groupes utilisent des outils de sensibilisation concernant les agressions sexuelles ? Si oui, lesquels ? Ces outils pourraient-ils être mieux adaptés aux réalités LGBT ? Ont-ils créé des outils qui leur sont propres ?
4. Est-il pertinent d'avoir une campagne de sensibilisation gouvernementale ciblant l'enjeu des agressions sexuelles commises envers les personnes LGBT ?

La consultation

Pour répondre aux objectifs fixés, nous avons procédé en deux temps. Tout d'abord, nous avons mené une série d'entretiens individuels avec des intervenant.es provenant de 17 organismes communautaires LGBT, œuvrant dans 11 régions administratives du Québec. Trois entretiens de groupe (*focus group*) ont suivi les rencontres individuelles. Voyons en détail les étapes méthodologiques.

Les participant.es : Des organismes à travers le Québec

La sélection des participant.es a été faite en fonction d'obtenir une représentativité des différents groupes qui forment la communauté LGBT, de même qu'une représentativité régionale. Au total, nous avons sélectionné vingt-deux organismes, répartis dans onze régions administratives différentes. Nous avons contacté chaque organisme par courriel, puis par téléphone. Au total, 17 des 22 organismes ciblés ont accepté de participer à la consultation individuelle. En voici la liste, accompagnée d'un bref portrait.

<i>Organisme</i>	<i>Région(s) desservies</i>	<i>Détails sur l'organisme</i>
AGIR	Montréal	Pour les immigrants et les réfugiés LGBT
AGL-LGBT Saguenay Lac-St-Jean	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Principal organisme LGB de la région
Association LGBT Baie-des-Chaleurs	Baie-des-Chaleurs	Organisme LGBT, dessert 23 villages
ASTT-e-Q	Provincial	Organisme pour les personnes trans
ATQ	Provincial	Organisme pour les personnes trans
Centre communautaire LGBTQ+	Montréal	Bibliothèque LGBT et espace sécuritaire ; offre un espace pour des organismes qui n'ont pas de locaux officiels et organise divers événements
Centre de solidarité lesbienne	Montréal	Pour les femmes lesbiennes et bisexuelles, cis et trans
Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	Organisme LGBT ; Dessert cinq différentes MRC
Coalition des familles LGBT	Provincial	Pour les parents LGBT et leurs enfants
Interligne	Provincial	Centre d'appels pour les LGBT et leurs alliés.es
HELEM	Montréal	Pour la communauté LGBT arabophone
IRIS Estrie	Estrie	Principalement en prévention VIH-SIDA ; jeunes LGBT, personnes trans, travailleurs et travailleuses du sexe, et utilisateurs.trices de drogues injectables
Jeunes Adultes Gai-e-s — JAG	Montérégie	Ouvert à tous les LGBT et leurs alliés.es
Le Néo	Lanaudière	Ouvert à tous les LGBT et leurs alliés.es
MAINS Bas St-Laurent	Bas Saint-Laurent	Principalement en prévention VIH-SIDA ; ouvert à tous les LGBT et leurs alliés.es
RÉZO	Montréal	Pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH), cis et trans
GRIS Québec	Québec	Témoignages de LGB dans les écoles ; également un espace pour les jeunes LGBT
Arc-en-ciel d'Afrique⁷	Provincial	Personnes LGBT de la communauté Afro-caribéenne

⁷ Arc-en-ciel d'Afrique s'est joint à la consultation lors de la phase des entretiens de groupe.

Les entrevues individuelles

En lien avec les quatre objectifs énoncés plus haut, nous avons élaboré un guide d'entrevue (voir Annexe 1). Le guide comprend quatre sections, une pour chaque objectif mentionné ci-haut. Nous avons procédé selon la technique de l'entretien semi-dirigé, laissant place à une certaine spontanéité. Par exemple, l'ordre des questions a varié d'un.e intervenant.e à l'autre, et certaines questions étaient moins pertinentes dans le cas de certains organismes.

Nous avons également intégré dans le guide des échelles d'auto-évaluation concernant les connaissances, le niveau de confort et d'efficacité, de même que les besoins. Tous.tes les participant.es ont répondu à ces questions dans le même ordre. Nous avons également laissé aux participant.es la chance d'expliquer leurs réponses, ce qui a permis d'ajouter de la précision au questionnaire.

Onze entrevues ont été réalisées en personne et les six autres par vidéoconférence. À trois reprises, les organismes ont délégué deux intervenant.es pour réaliser l'entrevue. Les entretiens ont duré de 50 minutes à deux heures. Immédiatement après chacune des entrevues, nous avons produit un rapport sur les entrevues, le plus complet possible. Les entrevues ayant été enregistrées, nous avons par la suite écouté de nouveau les bandes sonores pour compléter les notes et analyser les résultats obtenus.

Les entretiens de groupe

À la suite du dépouillement des données, 11 intervenant.es ont participé à trois entretiens de groupe. À noter que l'organisme Arc-en-ciel d'Afrique, qui n'avait pu participer aux entretiens individuels, s'est joint à la consultation dans cette deuxième phase. Ces entretiens ont duré entre une heure et une heure trente chacun. Préalablement aux entretiens, nous avons fait parvenir aux participant.es un document préparatif (voir Annexe 2) dans lequel nous avons inclus les principales questions à creuser pendant ces entretiens. Le but était que les participant.es puissent cogiter ces questions avant l'entretien lui-même.

Deux grandes thématiques ont été abordées lors des entretiens de groupe. D'une part, les outils de prévention des AVS et d'autre part, une éventuelle campagne de prévention des AVS dans la communauté LGBT. Nous avons déjà abordé ces deux thématiques lors des entrevues individuelles, et c'est à partir des réponses obtenues que nous avons développé les séances d'entretiens de groupe, pour pousser les réflexions plus loin et profiter de l'émulation de groupe.

Section 2 — Nous voulons en savoir plus

Les AVS : un continuum de violences

Sur les 17 organismes sondés, aucun ne possède une définition institutionnelle de ce que sont les AVS, et un seul s'est doté d'une politique contre le harcèlement sexuel au travail. Cette absence de définition « officielle » n'a pas empêché les intervenant.es rencontré.es de fournir une définition des AVS. Un consensus émerge: les AVS doivent être envisagées sous la loupe d'un continuum de violences et dans une optique de non-consentement.

Le poids des mots

L'un des intervenant.es a souligné que les termes « agression sexuelle » et « violence sexuelle » participent à la banalisation de certains actes qui font partie du continuum de violences. Parce qu'ils sont associés directement au viol ou à des actes qui laissent des marques visibles, ces expressions invisibilisent la violence verbale ou le harcèlement psychologique qui possèdent une connotation sexuelle, ou qui s'attaquent directement à l'identité d'une personne. D'où l'importance d'utiliser un vocabulaire à connotation inclusive.

Ainsi, une définition d'AVS devrait inclure à la fois les agressions verbales à connotation sexuelle, les attouchements non désirés, le harcèlement à caractère sexuel, le chantage en vue d'obtenir des faveurs sexuelles, le viol, etc. Le chantage peut prendre plusieurs formes, dont la menace de dévoiler à la famille et aux proches l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'une personne n'ayant pas encore fait son *coming-out*. Dans tous les cas, au cœur de la définition des AVS se trouve l'idée de passer outre le consentement d'un.e partenaire sexuel.le, ou de ne pas s'assurer du consentement de son ou sa partenaire.

Précarité et absence de services

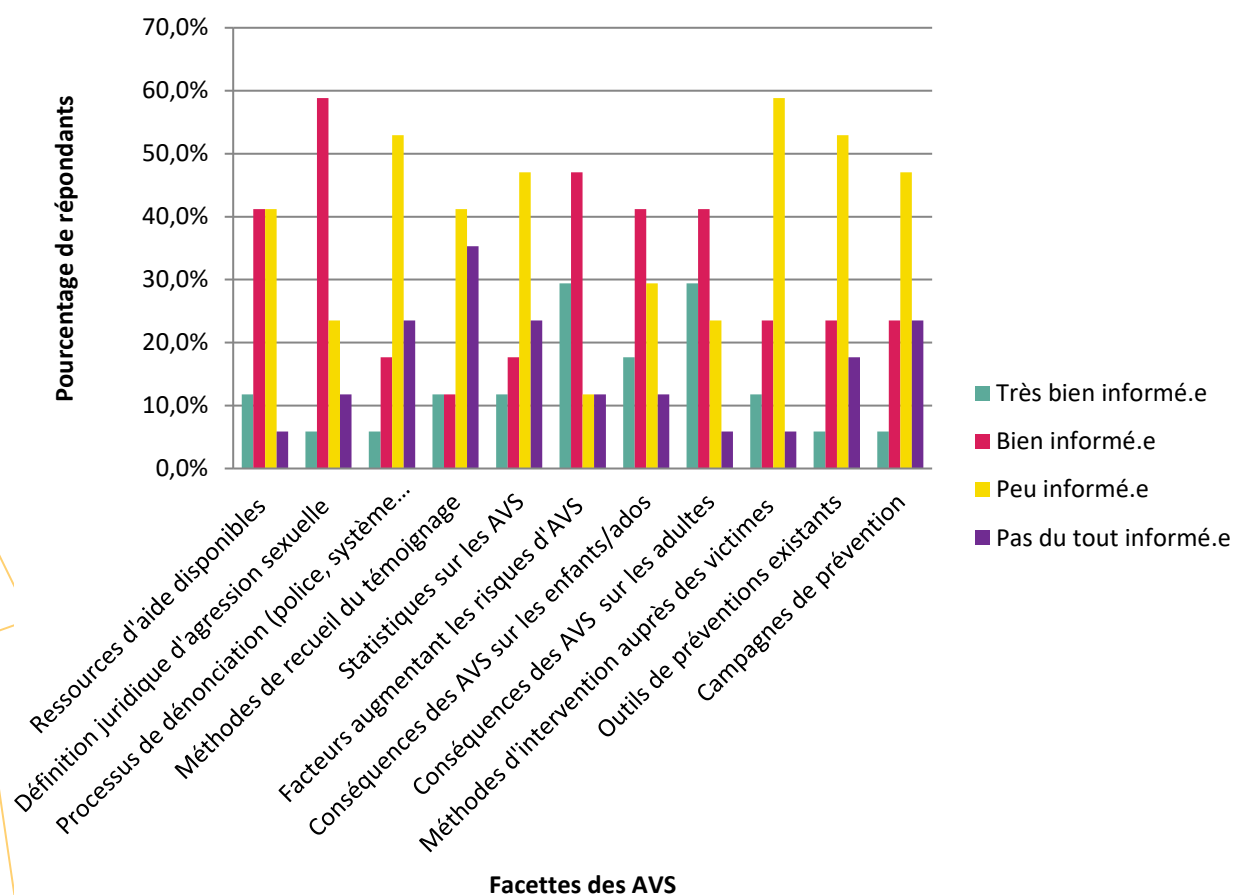
Des organismes qui œuvrent auprès des personnes migrantes et réfugiées ont exposé des situations spécifiques auxquelles font face leurs usagers.

Certain.es sont invité.es, à leur arrivée, alors qu'elles n'ont souvent que peu de ressources financières, à demeurer chez une personne qui au départ semble bienveillante et ne facture qu'un loyer modique. Mais certain.es logeurs.euses en viennent à demander des comptes, souvent de nature sexuelle.

Devant cette forme de chantage, les personnes migrantes ou réfugiées sont particulièrement vulnérables, puisque tant qu'elles n'ont pas déposé leur demande d'asile, elles n'ont pas accès au bouquet de services étatiques. Ce sont donc des personnes vulnérables laissées à elles-mêmes.

Nous avons demandé aux intervenant.es d'évaluer leurs connaissances de différentes facettes des agressions et violence sexuelles, de manière à mieux cerner ce que chacun.e connaissait déjà de la problématique. La figure 1 expose les résultats de cette série de questions. Nous allons, dans les pages suivantes, explorer plus avant ces résultats.

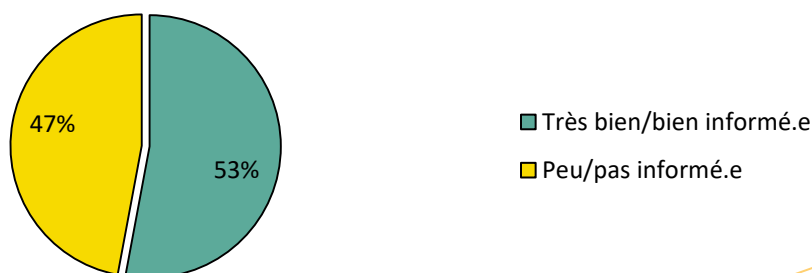
Niveau de connaissance selon les facettes des AVS



Les ressources disponibles

À la base, les ressources d'aide disponibles varient considérablement d'un territoire à un autre, et comme le démontrent les résultats ci-haut, la connaissance de ces ressources tend à séparer notre échantillon en deux groupes de tailles presque identiques, comme dans la figure ci-dessous.

Figure 2. Niveau de connaissance des ressources d'aide disponibles pour les victimes d'AVS



Deux des organismes que nous avons rencontrés ont été identifiés à quatre reprises par d'autres organismes comme des ressources pour les victimes d'AVS, soit le Centre de solidarité lesbienne (CSL) et RÉZO. Une partie du mandat du CSL est tourné vers l'aide aux lesbiennes victimes de violence conjugale. Quant à RÉZO, leur mandat principal n'est pas directement lié à la violence sexuelle, mais des projets pilotés par l'organisme, tel que le projet VRAIH (Violence dans les relations amoureuses et intimes entre hommes) sont liés à la problématique des AVS. Le CSL et RÉZO sont deux organismes qui jouissent d'une bonne visibilité médiatique. Ce faisant, il n'est pas étonnant de voir que d'autres organismes les considèrent comme des experts sur la question des AVS, même s'il ne s'agit pas de leur mission principale.

Le tableau 1 dresse la liste des différentes ressources identifiées par les organismes communautaires LGBT. Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de fois que chaque ressource a été identifiée. Les CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) ressortent du lot, avec dix⁸ mentions (sur 17 entrevues, rappelons-le). Ce réseau de centres est implanté dans 13 régions du Québec. Parmi les ressources identifiées, c'est également celle dont la mission a le lien le plus direct avec les AVS. Si dix mentions peuvent sembler beaucoup, c'est tout de même peu pour une ressource aussi importante en matière d'AVS et aussi répandue sur le territoire de la province. Nous avons aussi pu constater que certains organismes LGBT ont développé, au fil du temps, des liens avec un ou des CALACS de leur région, souvent à travers une offre de formations (voir plus bas).

⁸ À noter que Viol-Secours n'a pas été identifié par l'intervenant qui l'a mentionné comme un CALACS. Étant donné que l'organisme apparaît sous le nom de « Viol-Secours, CALACS de Québec », nous l'avons toutefois ajouté à la catégorie CALACS.

Tableau 1. Liste des ressources identifiées par les organismes participants et le nombre de fois où elles ont été citées

CALACS — Centre d’aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (10)
CAVAC — Centre d’aide aux victimes d’actes criminels (7)
Centres pour femmes (6)
Centre de solidarité lesbienne (4)
RÉZO (4)
Stella (3)
Interligne (2)
À cœur d’homme — Réseau d’aide aux hommes pour une société sans violence (1)
Accès liaison jeunesse (1)
ASTT-e-q (1)
CAHO — Centre d’aide pour hommes de Lanaudière (1)
Centre de lutte contre l’oppression des genres (1)
COCQ-SIDA (1)
Conseil québécois LGBT (1)
CRIPHASE — Centre de ressources et d’intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (1)
DESTA — Réseau de la jeunesse noire (1)
Enfance libre Lanaudière (1)
Entraide pour hommes (1)
IVAC — Indemnisation des victimes d’actes criminels (1)
La Fondation Jasmin-Roy (1)
Le CRAN — Groupe d’entraide et de soutien pour hommes (1)
Le Miens — Mouvement d’information, d’éducation et d’entraide dans la lutte contre le sida (1)
Liaison justice (1)
MIELS — Mouvement d’information et d’entraide dans la lutte contre le VIH-SIDA à Québec (1)
Momenthom — Centre d’aide pour hommes de l’Estrie (1)
Sexplique — Service d’information en contraception et sexualité de Québec (1)
SHASE Estrie — Soutien aux hommes agressés sexuellement durant leur enfance (1)
S.O.S. Violence conjugale (1)
Suicide-Action Montréal (1)

Autrement, les ressources identifiées ne sont pas directement liées à la problématique des AVS, mais à celle de la violence au sens large – souvent à la violence conjugale, y compris les ressources pour les agresseur.es – et à la lutte contre le VIH-SIDA.

Les organismes en région, y compris à Québec, tendent globalement à mieux connaître les ressources disponibles que ceux situés à Montréal. D’une part, en région, ces ressources sont moins nombreuses. D’autre part, plusieurs organismes régionaux que nous avons rencontrés siègent sur diverses tables de concertation – table jeunesse, table sur la prostitution, etc. Ces tables permettent aux organismes et aux ressources institutionnelles – santé publique, agents communautaires, etc. – de mieux connaître les structures de fonctionnement et les mandats de chacun.e. Nous avons également pu observer des partenariats plus approfondis entre certaines ressources pour les victimes d’AVS et les organismes communautaires LGBT de leur région, souvent par le biais de formations données par l’un des partenaires. Par exemple, les employé.es salarié.es et les bénévoles du Néo, un organisme communautaire de Lanaudière, reçoivent une formation sur les agressions sexuelles de la part des CALACS de leur région. Même chose du côté de la Coalition d’aide à la diversité sexuelle de l’Abitibi-Témiscamingue. À l’inverse, le JAG donne à l’occasion des formations dans les CALACS.

L’Association LGBT Baie-des-Chaleurs : en exemple de partenariats en région

L’Association LGBT Baie-des-Chaleurs dessert un territoire qui s’étend sur près de 200 km de longueur et qui couvre 23 villages. Malgré les défis que pose la taille du territoire, et le peu de ressources dont bénéficie l’organisme — il n’a qu’un seul employé, salarié à temps partiel — l’Association s’est avantageusement démarquée en matière de partenariats avec les autres ressources de la région.

Au fil des ans, l’organisme a développé des liens concrets et forts avec le CIUSSS, donnant une formation à près de 200 intervenants du secteur de la santé et des services sociaux sur les réalités LGBT et créant ainsi un réseau d’allié.es dans le réseau. Des formations ont aussi été dispensées aux intervenant.es en milieu scolaire et dans d’autres organismes communautaires et des liens durables ont été développés avec le cégep de Carleton, par le biais du Centre d’initiation à la recherche et d’aide au développement durable (CIRADD), qui a mené une étude terrain sur le bien-être des personnes LGBT résidant sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. L’Association a aussi intégré le Réseau des organismes communautaires autonomes de la région, lui permettant de tisser de nouveaux liens. Enfin, grâce à une enveloppe budgétaire supplémentaire provenant du ministère de la Justice, l’organisme a pu organiser une formation clinique sur les réalités trans, visant les médecins, infirmières et travailleurs sociaux de la région.

Quant aux organismes qui connaissent peu les ressources disponibles sur leur territoire, les intervenant.es notent que si jamais la situation se présentait, ils se tourneraient vers des ressources web ou vers des organismes

provinciaux comme Interligne ou le Conseil québécois LGBT pour obtenir des références vers lesquelles orienter les victimes.

Un même constat quant aux ressources disponibles : des membres de la communauté LGBT sont présentement laissés pour compte. Le cas des personnes trans s'avère particulièrement troublant. Alors qu'elles sont identifiées par plusieurs organismes comme les personnes les plus à risque d'être victime d'une AVS, elles sont celles pour qui le moins de ressources sont disponibles. Les femmes trans ne sont pas systématiquement acceptées dans les ressources pour femmes, telles que les maisons d'hébergement et les CALACS. Il semble que les lesbiennes et les femmes bisexuelles soient acceptées dans ces ressources, bien que certains préjugés aient la vie dure. Une participante raconte qu'une lesbienne qui s'était tournée vers un CALACS s'est fait questionner sur ses sentiments envers son intervenante, ce qui n'aurait jamais été le cas pour une femme hétérosexuelle. Pour les hommes gais et bisexuels, les ressources sont moindres, les ressources pour hommes étant plus souvent tournées vers l'aide aux agresseurs et non aux victimes. Or, dans ces rares ressources dévolues aux victimes masculines d'AVS, les hommes trans ne sont souvent pas acceptés, ni même reconnus. Quant aux personnes s'identifiant comme non-binaires, les répondant.es n'ont pas mentionné avoir été confronté.es à des cas d'AVS les impliquant. De la même manière, les personnes s'identifiant comme bisexuelles et pansexuelles⁹ sont passées inaperçues lors des consultations. Même si les statistiques provenant d'études américaines (voir p. 5-6) tendent à démontrer une surreprésentation des personnes bisexuelles parmi les victimes d'AVS, les participant.es n'ont pas évoqué le cas précis de ces personnes. Les personnes bisexuelles, pansexuelles et non-binaires sont donc demeurées dans l'angle mort de la présente consultation.

« [Pour les personnes trans] ce n'est pas un corridor de services, c'est un labyrinthe de services »

-Une intervenante
en région

Pour ce qui est des ressources institutionnelles – services de santé et de services sociaux, services policiers – les choses sont loin d'être évidentes pour les membres de la communauté LGBT victimes d'AVS. Les formulaires dans les hôpitaux et les CLSC ainsi que les interventions du personnel soignant et des policiers sont établis selon une pensée hétéro-cis-centriste, si bien que les victimes d'AVS se voient dans l'obligation de faire un double, voire un triple dévoilement : à la fois de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, en plus de leur agression sexuelle. À plusieurs reprises, les personnes interrogées ont mentionné que le personnel soignant ne prenait pas en compte les réalités LGBT dans leurs interventions. Quant aux personnes trans, certaines sont confrontées à des dénis de services, ce qu'un intervenant a qualifié de « syndrome du bras cassé ».

⁹ Une personne s'identifiant comme pansexuelle peut être attirée par une personne peu importe son sexe ou son identité de genre (y compris les personnes s'identifiant comme non-binaires).

Cette expression fait référence au refus du personnel soignant de prendre en charge un.e patient.e trans sous prétexte que le ou la soignant.e est trop mal à l'aise ou ne se sent pas la capacité de soigner le ou la patient.e trans, même si la raison de la visite médicale n'a aucun rapport avec la transition de la personne. Si les personnes trans se font refuser l'accès à des soins de santé « de base », difficile alors d'imaginer qu'elles se tourneront vers les établissements de santé pour y dénoncer une AVS, vu tout le stigma qui entoure ces dernières.

Une intervenante a utilisé une formule-choc qui illustre à merveille les difficultés des personnes trans à obtenir les services nécessaires à leur santé et bien-être, ce qui inclut les personnes trans victimes d'AVS : *en ce moment, les personnes trans doivent naviguer à travers un labyrinthe de services, et non un corridor de services, ce qui devrait être le cas.* Ne pas voir son identité de genre respectée, par exemple par l'utilisation de pronoms inappropriés et du prénom de naissance, même lorsque demandé explicitement, fait partie des obstacles auxquels sont confrontées les personnes trans.

Quant aux forces policières, certain.es ont mentionné que la violence entre deux femmes, y compris les violences sexuelles en contexte conjugal, était encore trop souvent niée, en tenant pour acquis que les femmes ne sont pas violentes. **Lorsque les incidents impliquent deux hommes, certains policiers vont tendre à naturaliser les comportements violents, y compris les violences sexuelles dans les relations de couple: les hommes possèderaient une violence intrinsèque et il serait normal, dans une relation entre deux hommes, que les conflits se règlent en usant de cette violence.** Enfin, pour les personnes trans, les mêmes difficultés à faire respecter leur identité de genre peuvent survenir lorsqu'il y a dénonciation d'AVS. Nous avons relevé que les problèmes liés aux forces policières étaient plus souvent évoqués dans les grands centres que dans les régions éloignées.

Pour les intervenant.es interrogé.es, les problèmes rencontrés par les victimes d'AVS issues de la communauté LGBT dans les services institutionnels découlent en grande partie d'un manque de sensibilisation et de formation chez le personnel soignant et auprès des forces de l'ordre. Il y a eu de grandes avancées dans les dernières années et les réticences envers la communauté LGBT se font moins grandes. Toutefois, ce n'est pas parce que les services ne sont pas homophobes ou transphobes qu'ils sont adaptés ou conscients des réalités LGBT, et c'est sur ce point qu'il faut travailler pour que les victimes d'AVS qui appartiennent à la communauté LGBT s'y sentent en sécurité et acceptées. Et aussi pour que les organismes communautaires puissent y diriger les victimes, déjà fragilisées, sans crainte.

Les victimes : les accueillir, les soutenir, les référer

Recueillir le témoignage d'une victime d'AVS, intervenir auprès de celle-ci, lui faire part des différentes étapes qui suivent une dénonciation d'AVS auprès des autorités : voilà trois types de connaissance pour lesquelles les participant.es à la consultation ont admis se sentir peu ou pas informé.es. 76,5 % des répondant.es se sont ainsi dit

peu ou pas informé.es sur le processus de dénonciation d'une AVS à la police et sur les méthodes de recueil du témoignage d'une victime d'AVS. De même, 64,7 % des participant.es se sont montré peu ou pas informé.es quant aux méthodes d'intervention auprès des victimes d'AVS.

Différents facteurs expliquent ces résultats. Dans un premier temps, plusieurs organismes n'ont pas, jusqu'à maintenant, eu à faire face à des dévoilements d'AVS, du moins, pas des dévoilements d'agressions qui se sont produites récemment. Par exemple, les représentantes de deux organismes qui accueillent entre autres des personnes migrantes et réfugiées LGBT ont souligné qu'une grande majorité des usagers ont subi des AVS dans leur pays d'origine, ce qui peut avoir précipité leur départ.

Un lien de confiance rompu

Un organisme qui offre un milieu de vie pour les jeunes LGBT+ a demandé aux services policiers de sa ville de donner un atelier sur le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Cette demande faisait suite à un épisode de harcèlement vécu dans le milieu de vie, alors que certain.es jeunes songeaient à porter plainte. Mais l'atelier s'est très mal passé : les jeunes ont quitté la rencontre avant la fin, les intervenant.es étaient mal à l'aise face à l'attitude du représentant de la loi, qui se montrait condescendant envers les jeunes et peu disposé à répondre à leurs questions. À la suite de cette difficile rencontre, tous.les les jeunes ont renoncé à porter plainte, à l'exception d'une personne. Rien pour améliorer le lien de confiance entre la communauté LGBT+ et les forces policières, lien pourtant essentiel à la lutte contre les AVS.

Mais lorsqu'elles se présentent à l'organisme, leur priorité n'est pas d'obtenir de l'aide relativement à l'AVS qu'elles ont subi, mais plutôt, par rapport au processus d'immigration et aux aspects légaux de leur démarche. Au total, 10 des 17 organismes interrogés ont eu à faire face à au moins une dénonciation d'AVS de la part d'une victime. Comme plusieurs participant.es ont été en contact avec des personnes qui ont déjà été victimes d'AVS dans le passé, iels ont malgré tout de bonnes connaissances quant aux répercussions des AVS tant chez les enfants/adolescents (58,8 %) et chez les adultes LGBT (70,6 %).

Dans un deuxième temps, le fonctionnement de certains organismes repose entièrement sur les épaules de bénévoles. Ces bénévoles ne sont pour la plupart pas formé.es dans le milieu de l'intervention sociale, et n'ont donc pas de connaissances préalables en la matière, sinon ce que l'expérience leur a permis d'acquérir à travers le temps. Dans d'autres cas, les missions des organismes n'étant pas tournées vers les enjeux relatifs aux AVS ou plus largement vers l'intervention psychosociale, les employé.es ne sont pas formé.es pour répondre à ce type de besoins, ce qui fait que leurs connaissances en la matière sont relativement faibles. Dans les organismes qui emploient des sexologues et des intervenant.es formé.es en travail social, ou encore qui ont développé une expertise en intervention, le niveau de connaissance par rapport au recueil d'un témoignage ou en intervention auprès des victimes est plus élevé.

Les connaissances des participant.es sur le parcours d'une victime dans le système judiciaire et par rapport à ce qui entoure les mesures médico-légales à prendre lorsqu'une victime d'AVS se présente, sont relativement peu élevées. D'un côté, les participant.es ont souligné l'opacité du système judiciaire et les difficultés à s'y retrouver. Certain.es ont d'ailleurs mentionné qu'ils aimeraient avoir sous la main un dépliant ou l'adresse d'un site web à consulter où on retrouverait, de manière simplifiée, les grandes étapes du processus judiciaire. **Nous avons également pu repérer une certaine appréhension du système judiciaire chez les participant.es, surtout chez ceux et celles qui ont déjà été en contact avec des victimes qui ont eu recours aux tribunaux.** Le système y est décrit comme lourd et peu gratifiant pour les victimes. Au final, ces dernières ne voient pas vraiment ce que la judiciarisation de leur agression a pu leur apporter de plus, sinon bien des tracas et la nécessité de relater leur agression encore et encore, et de se voir questionnées brutalement sur cette dernière. Il ne faut pas non plus négliger la perception que le recours à un.e avocat.e est cher, et que pour plusieurs victimes cette perception peut-être un frein à la dénonciation.

Dénoncer en dehors du poste de police

La dénonciation d'une AVS à la police n'est pas facile, et comme nous l'avons vu, les forces de l'ordre ne sont pas toujours accueillantes pour les victimes LGBT. Un organisme de la région de Montréal peut compter sur l'appui d'une policière bien connue du milieu. Cette dernière se déplace dans les locaux de l'organisme pour recevoir les dépositions des victimes. L'intervenante souligne que c'est souvent la possibilité de faire leur déposition dans un lieu où elles se sentent à l'aise et en sécurité qui convainc les victimes de porter plainte. Cette pratique tend à augmenter la confiance que les victimes ont envers le système de justice.

Les figures 3 et 4 éclairent un peu plus le rapport que nourrissent les organismes communautaires LGBT avec le système judiciaire, de même qu'avec les autres ressources disponibles pour les victimes d'AVS appartenant à cette communauté.

Figure 3. Niveau de confort es intervenant.es selon différents actions liées aux AVS

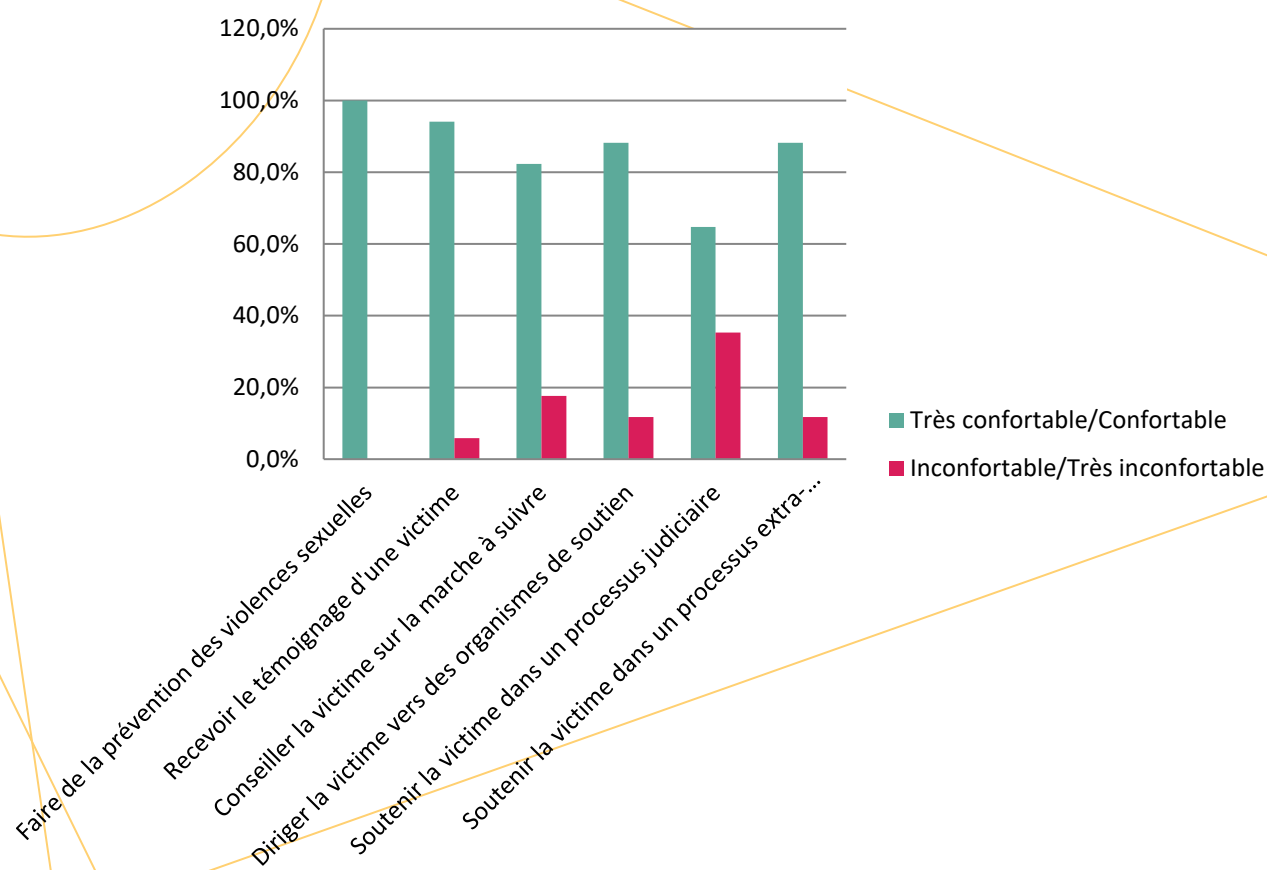
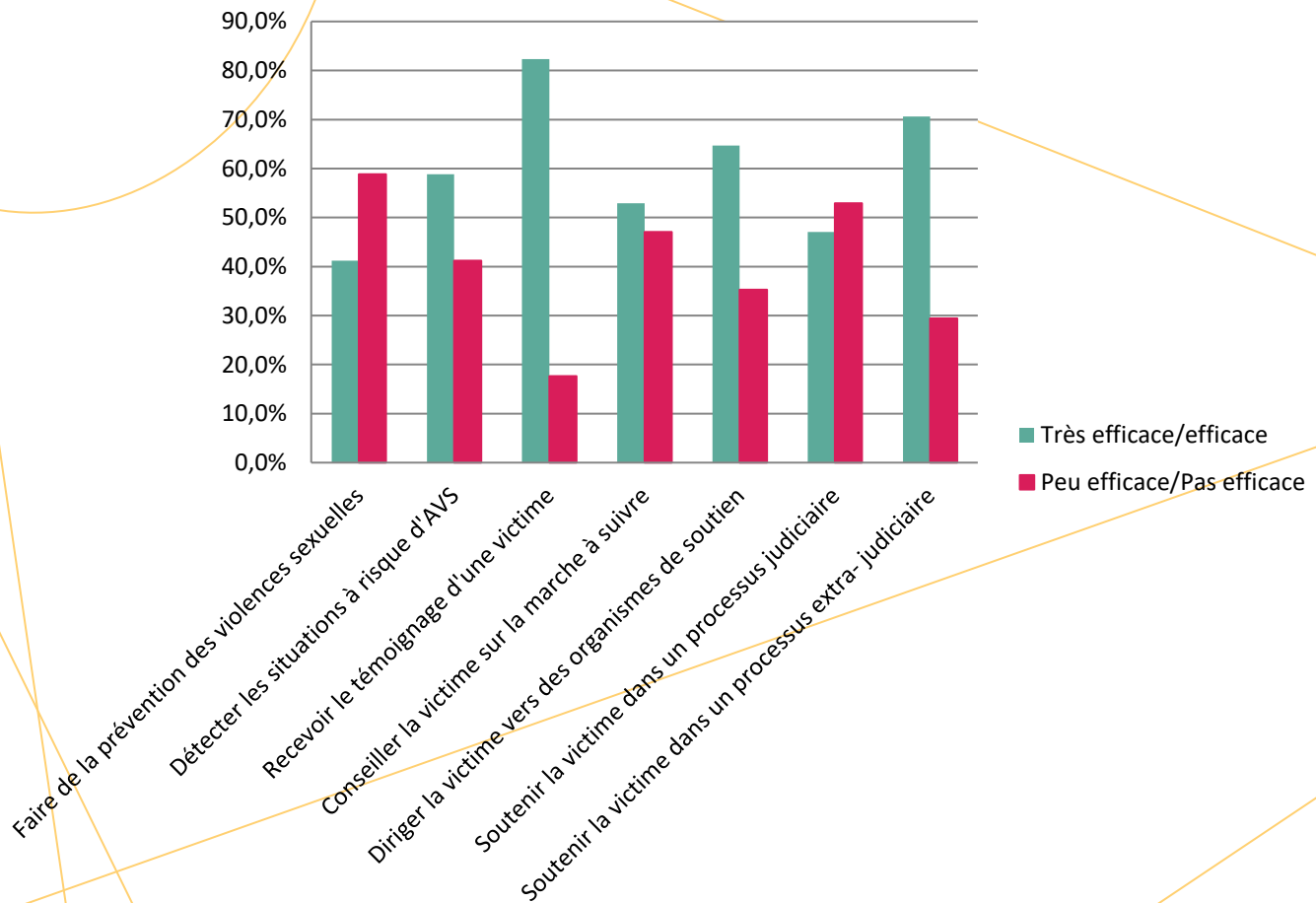


Figure 4. Sentiment d'efficacité selon différentes actions liées aux AVS



Dans le premier cas, les intervenant.es se montrent dans une proportion de près de 65 % confortables ou très confortables à l'idée de soutenir une victime dans un processus judiciaire. Toutefois, seulement 47 % des répondant.es se sentent efficaces ou très efficaces dans cette tâche. Cette disparité entre le confort et l'efficacité provient en grande partie d'un manque de connaissances du système judiciaire, et du sentiment d'être incapable de soutenir adéquatement une potentielle victime parce que l'intervenant.e ne sait pas ce qui va suivre, où orienter la victime, etc. On remarquera que les taux de confort et d'efficacité sont plus élevés lorsqu'il est question de soutenir les victimes dans un processus extrajudiciaire, c'est-à-dire à travers des services psychosociaux, ou encore à travers un processus de médiation.

Le manque de connaissances est aussi évoqué par les participant.es qui se sentent peu ou pas efficaces pour conseiller les victimes sur la marche à suivre (47,1 %). Faut-il se rendre à l'hôpital en premier ? Au poste de police ? Si on ne veut pas porter plainte, y a-t-il

d'autres moyens de procéder ? Autant de questions qui ont émergé lors des entrevues et pour lesquelles les intervenant.es se sentent pris.es au dépourvu.

En ce qui concerne le référencement à des organismes de soutien, nous observons aussi une disparité entre le confort et l'efficacité. Ainsi, seulement 11,8 % des répondant.es se sentent peu confortables ou inconfortables à l'idée de diriger les victimes vers des organismes de soutien, mais 35,3 % se sentent peu ou pas efficace pour le faire. Comme mentionné plus haut, certains organismes ne connaissent que peu ou pas (47,1 %) les ressources disponibles sur le territoire, ce qui explique en partie cet écart entre confort et efficacité. D'autres répondant.es ont justifié leur réponse en évoquant le manque d'ouverture des ressources disponibles, et la crainte qu'ils auraient de diriger une victime à un organisme qui, au final, ne leur offrirait pas un service adapté à leurs besoins, voire pas de service du tout. Le même argument est également apparu chez des intervenant.es qui se sentent inconfortables ou très inconfortables à l'idée de diriger les victimes vers des organismes de soutien. Même chez les participant.es qui ont dit être confortables et se sentir efficaces, leur évaluation s'est accompagnée d'un bémol : selon les cas, ce sentiment de confort et d'efficacité peut varier. Encore une fois, les personnes trans apparaissent comme les moins bien servies par les ressources disponibles parce qu'elles n'ont pas accès à plusieurs d'entre elles.

Enfin, pour clore cette section, un bref mot sur la question de la prévention des AVS. Nous aurons la chance d'y revenir en détail dans une section subséquente, mais pour l'instant, on ne peut passer sous silence que seulement 29,4 % des répondant.es disent être bien informés ou informés par rapport aux outils de prévention et aux campagnes de prévention actuelles. Et de ces répondant.es bien informé.es, plusieurs ont précisé, mi-figue, mi-raisin, qu'ils étaient surtout bien au courant de l'absence d'outil ou de campagne de prévention pour les personnes LGBT!

Résumé de la section

Objectif 1 : Cerner les connaissances des organismes communautaires LGBT par rapport aux AVS et aux ressources disponibles pour les victimes dans leur région.

Constats majeurs :

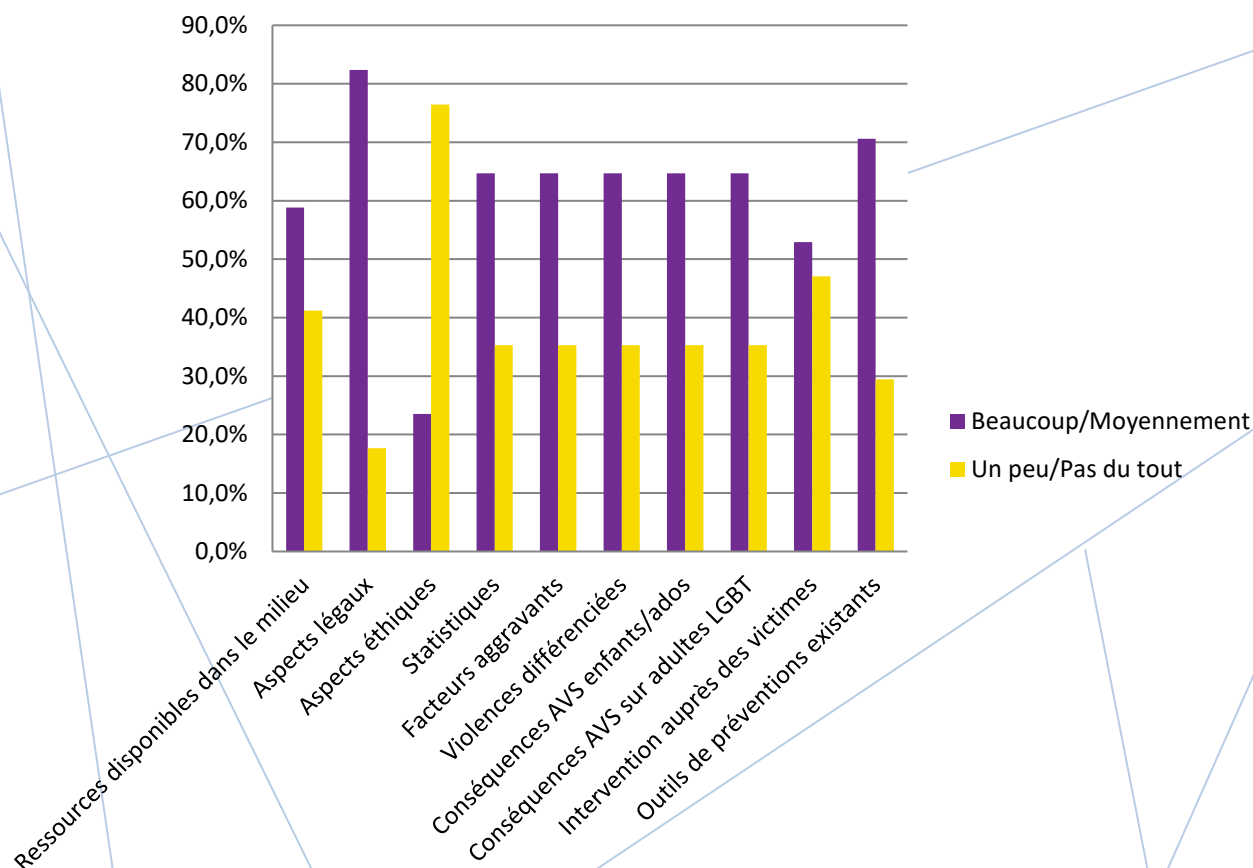
- Les agressions et violences sexuelles doivent être envisagées sous la loupe du continuum de violence. Il faut enrayer la banalisation des différentes composantes des AVS.
- Ce ne sont pas tous les organismes qui connaissent les ressources disponibles dans leur milieu.
- Les organismes qui ont pu mettre en place des collaborations avec les CALACS et les CAVAC entre autres, tendent à mieux connaître l'enjeu des AVS. Ces collaborations méritent d'être renforcées et étendues sur l'ensemble du territoire québécois.
- Les personnes trans rencontrent encore des obstacles majeurs. Il existe peu de ressources pour les victimes d'AVS s'identifiant comme trans. Il n'y a pas de corridor de services pour eux et elles ; seulement un labyrinthe de service dans lequel ils doivent naviguer à tâtons
- Nous avons peu sinon pas de connaissances par rapport au parcours des victimes d'AVS s'identifiant comme non-binaires.
- Les stéréotypes de genre continuent de teinter les interventions policières auprès des victimes et des agresseur.es issu.es de la communauté LGBT : négation de la violence entre femmes, naturalisation et banalisation de la violence entre hommes.
- L'accueil des victimes appartenant à la communauté LGBT dans le réseau de la santé et dans les organismes dédiés aux victimes d'AVS n'est pas optimal. Des lacunes persistent.
- Plusieurs organismes communautaires LGBT ne sentent pas qu'ils ont les outils pour aider une victime qui viendrait se confier à eux.
- Il existe une profonde méfiance des personnes LGBT envers le processus judiciaire mis en place pour les victimes d'AVS.

Section 3 – Des besoins à prendre en compte

Des besoins diversifiés pour une population diversifiée

Les besoins identifiés par les organismes sont nombreux, mais comme ce fut le cas dans la section précédente, certains ont émergé avec plus de force, comme en témoigne la figure 5.

Figure 5. Besoin d'augmenter les connaissances sur différentes facettes des AVS



Sans surprise, les participant.es ont ciblé l’augmentation des connaissances par rapport aux aspects légaux comme l’un de leurs besoins les plus flagrants ; 52,9 % des répondant.es ont indiqué devoir augmenter substantiellement leurs connaissances en la matière. Comme nous l’évoquions précédemment, un site web ou une brochure où l’on

retrouverait facilement les informations de base sur le parcours d'une victime dans le système judiciaire et sur les meilleurs moyens d'épauler les victimes dans ce processus sont vus comme de bons moyens de pallier ce manque.

52,9 % des personnes interrogées ont également indiqué avoir « beaucoup » besoin d'augmenter leurs connaissances sur les violences différenciées selon le sexe assigné à la naissance, l'identité de genre ou l'origine ethnique. Plusieurs organismes desservent de vastes territoires et sont les seuls à offrir des services à la diversité sexuelle ou d'identité de genre. Les usagers ont des parcours et des besoins diversifiés, d'où un désir de mieux connaître les réalités de chacun.e. De plus, nous avons vu que l'accessibilité aux services qui viennent en aide aux victimes d'AVS n'est pas la même pour tous et toutes, d'où un besoin encore plus criant de mieux cerner les différentes violences que vivent les LGBT+.

La confidentialité : des protocoles déjà en place, des situations parfois difficiles

Les enjeux éthiques, la confidentialité au premier chef, n'ont dans l'ensemble pas été identifiés comme des besoins pressants. En fait, les participant.es signalent que leur organisme a déjà mis en place des protocoles de confidentialité qui s'appliquent à l'ensemble de leurs activités et services. Par exemple, un organisme recourt à des pseudonymes lorsque des intervenant.es doivent discuter d'un cas.

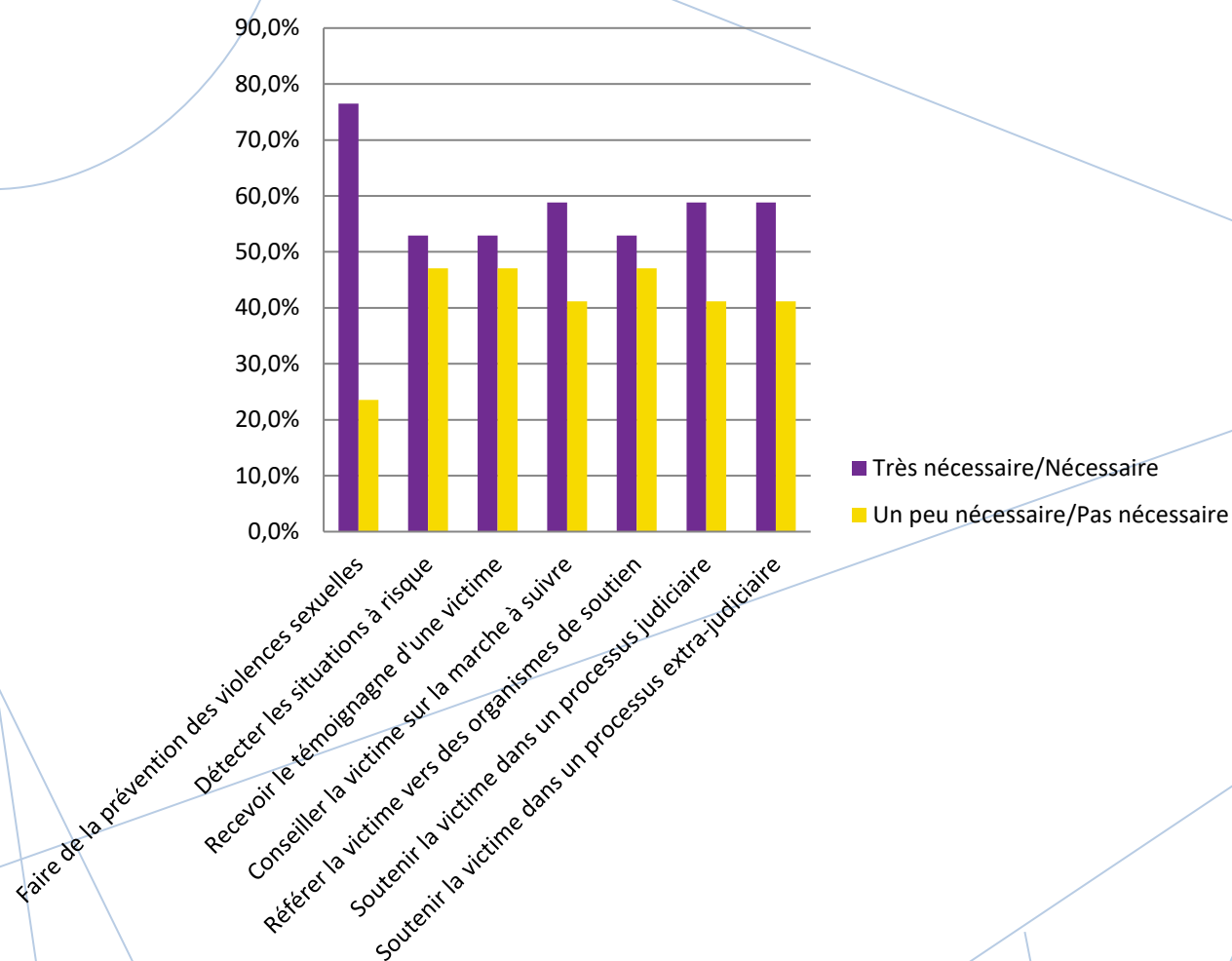
Un intervenant explique que dans son organisme, l'une des premières étapes du protocole d'intervention est d'assurer à la victime une complète confidentialité. La prise de notes est quasi inexistante pour assurer cette confidentialité et s'assurer que si jamais un dossier est judiciairisé, aucun document ne pourra être demandé par la cour.

Malgré tout, les organismes qui œuvrent en région rencontrent parfois des enjeux de confidentialité. Comme le soulignent deux intervenants, « tout le monde se connaît » dans la communauté LGBT de ce petit milieu. Il peut y avoir des cas où l'intervenant.e connaît à la fois la victime et l'agresseur.e. Il n'y a pas de solution miracle, sinon d'afficher un grand professionnalisme, et d'essayer, autant que faire se peut, de se détacher de la situation.

Pour les victimes d'AVS en région, la crainte de voir leur nom et leur situation éventés au sein de la communauté peut devenir une barrière supplémentaire à la dénonciation. Un intervenant souligne que dans sa région, un journal recensant les activités au palais de justice est distribué périodiquement dans tous les foyers. Pour toutes les victimes, de voir son nom étalé dans un journal est susceptible de mettre un frein au désir de porter plainte. Mais pour les personnes LGBT, surtout si elles ne sont pas *out*, la crainte d'un double dévoilement plane.

Sur le plan du besoin d'augmenter leur efficacité, exception faite de l'amélioration des capacités à faire de la prévention, il n'y a pas un besoin en particulier qui fait consensus, comme le démontre la figure 6.

Figure 6. Besoin d'augmenter l'efficacité sur les différentes facettes des AVS



Cette disparité dans les besoins s'explique en partie par les différentes missions des organismes communautaires LGBT et par les expertises développées à l'interne. Dans certains organismes, le volet intervention n'existe tout simplement pas, ce qui, par exemple, implique qu'on ne va pas juger nécessaire d'accroître l'efficacité des intervenant.es à soutenir les victimes dans un processus judiciaire ou extrajudiciaire. Toutefois, parmi les organismes qui ne pratiquent pas d'intervention, les participant.es soulèvent l'importance qu'ils accordent à augmenter leur capacité à recevoir les potentielles victimes. Comme le souligne une participante, dans le cas où une victime se présente et fait suffisamment confiance à l'intervenant.e pour se confier, ce n'est pas le moment de commettre un faux pas. Un autre participant insiste : même si dans son organisme on ne pratique pas d'intervention individuelle et qu'on n'a jamais eu à traiter le cas d'une victime d'AVS dont l'agression s'est produite dans un passé récent, il ne faut pas attendre que la chose se produise pour réfléchir à cette problématique. Selon lui, il faut adopter une démarche proactive et non réactive. Des organismes régionaux et des organismes destinés aux personnes trans ont également pointé du doigt le manque de statistiques et de connaissances sur leur région en particulier, ou sur la population qu'ils desservent. Ce faisant, il leur est difficile de cibler les besoins spécifiques de leur clientèle.

Des besoins linguistiques

Les outils de prévention, que ce soit par rapport aux AVS ou au VIH-SIDA, sont pour la plupart uniquement disponibles en anglais ou en français. Or, les personnes migrantes ou réfugiées ne maîtrisent pas toujours, à leur arrivée, l'une des deux langues officielles du Canada, les privant ainsi d'informations sur des sujets sensibles. Comme le rapporte une intervenante qui travaille auprès des personnes réfugiées et migrantes, il y a un besoin réel d'avoir accès à cette documentation dans leur langue maternelle. Selon elle, l'espagnol et l'arabe devraient figurer au sommet des priorités de traduction, une large part des migrant.es LGBT faisant usage de ces langues.

À travers les besoins pointés du doigt par les organismes émergent deux consensus. Premièrement, il faut rendre disponible une formation sur la problématique des AVS et, à l'instar de ce qui a été mis en place pour le VIH-SIDA, mettre en réseau les organismes pour partager les bonnes pratiques en matière d'AVS. Moultes idées ont été avancées par les participant.es par rapport à la forme que pourrait prendre une formation et sur les moyens à mettre en place pour favoriser le partage des connaissances.

Pour le volet formation, son accessibilité doit être au cœur de son élaboration. Les organismes communautaires doivent composer avec des budgets serrés et un personnel souvent restreint, lorsqu'ils ne fonctionnent pas uniquement par le bon vouloir de bénévoles. La formation, aussi nécessaire soit-elle, doit tenir compte de cette réalité et être dispensée gratuitement. Cette dernière devrait non seulement être offerte aux organismes LGBT, mais aussi aux intervenant.es de la santé et des services sociaux, aux membres des corps policiers, aux personnes qui travaillent en milieu scolaire, etc. Un intervenant souligne que si une telle formation voit le jour, ce qu'il souhaite d'ailleurs, il sera primordial de consulter les acteurs et actrices du monde LGBT en amont du processus.

Cette formation devra permettre non seulement de démystifier les AVS, mais également de démonter les préjugés envers les membres de la communauté LGBT.

Quant à la mise en réseau, la création d'un site web qui regrouperait un ensemble de ressources disponibles pour les organismes communautaires LGBT a été évoquée, de même qu'une application pour téléphone. Le partage des pratiques pourrait prendre la forme d'un colloque où chacun.e serait invité à apporter de l'eau au moulin de la lutte contre les AVS.

Le second consensus concerne les besoins en matière de prévention des AVS. Si nous nous rapportons aux figures 3 et 4, nous remarquons un écart substantiel entre le niveau de confort des intervenant.es à l'idée de faire de la prévention des AVS et leur sentiment d'efficacité quant à cet enjeu. Ainsi, tous les participant.es se sont dit.es « très confortables » (64,7 %) ou « confortables » (35,3 %) en matière de prévention. Plusieurs ont indiqué ne pas ressentir de gêne à discuter de sexualité, de consentement, et de pratiques sexuelles diversifiées avec leur clientèle. Toutefois, seulement 41,2 % des intervenant.es se sentent « très efficaces » (11,8 %) ou « efficaces » (29,4 %) pour faire de la prévention. Deux raisons sont mises de l'avant par les organismes pour expliquer cet écart : le manque d'outils de prévention disponibles dans la communauté LGBT et pour ceux qui en ont, les difficultés à évaluer l'efficacité de ces outils.

Lors des séances d'entretien de groupe, le besoin de recevoir une formation sur les AVS est revenu systématiquement sur le tapis. Les intervenant.es demandent à la fois des outils de prévention des AVS, et des moyens de mieux venir en aide aux victimes. Il faut mettre en place un répertoire des ressources disponibles, en identifiant clairement qui peut se présenter. Si un organisme n'offre pas de services aux personnes trans, aussi déplorable la situation est-elle, il importe que les organismes communautaires le sachent pour ne pas y diriger de victimes. Ces dernières sont déjà fragilisées ; subir un refus de service risque d'accentuer cette fragilité et de les pousser à s'isoler encore plus.

De l'importance de croire

Croire la victime. Protocole d'intervention ou pas, les participant.es insistent sur ce point. Leur rôle n'est pas d'interroger les victimes pour juger de la crédibilité de leur témoignage.

Un intervenant qui œuvre auprès des personnes trans utilise une expression parlante pour expliquer son approche : « valider l'expérience ». Il explique que trop souvent, les personnes trans voient leur identité remise en doute par la société, alors lorsqu'une victime se présente, ce n'est pas le temps de remettre en doute son témoignage. Il faut également éviter de hiérarchiser les AVS. Si une personne dit avoir vécu une agression sexuelle, ce n'est pas à l'intervenant.e de décider si le geste posé ou la parole prononcée entre dans la définition officielle d'un AVS. Ce qui compte, c'est comment la victime a vécu cet épisode.

Quant à savoir qui devrait être en charge de mettre sur pied cette formation, qui pourrait prendre la forme d'une boîte à outils, destinée aux personnes qui travaillent dans les organismes communautaires LGBT et qui sont

souvent appelées à agir comme premiers répondants envers les victimes, une chose est certaine, il faut que les membres de la communauté LGBT soient à la table à dessin. Une intervenante mentionne la possibilité de voir un organisme recevoir un mandat de la part des instances gouvernementales pour mener à bien le développement de cette boîte à outils. Elle évoque également la possibilité de voir un regroupement d'organismes agir en collaboration pour développer cet outil, à l'instar de ce que nous avons pu voir dans le projet VRAIH de RÉZO.

Résumé de la section

Objectif 2: Cibler les besoins des organismes communautaires LGBT en matière d'AVS.

Constats principaux :

- Les participant.es jugent qu'ils manquent d'informations pour orienter la victime à travers les dédales administratifs du processus judiciaire, pour expliquer aux victimes d'AVS les étapes à suivre si une agression survient et les options qui s'offrent à une victime pour obtenir réparation, sans nécessairement passer par la judiciarisation de leur situation.
- Il n'y a pas suffisamment d'informations sur les violences différenciées selon l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la performance de genre, le statut migratoire, etc. De plus, il manque cruellement d'information sur les AVS chez les personnes LGBT selon les régions, ce qui ne permet pas de brosser un portrait clair des besoins.
- Il faut mettre en place une formation gratuite pour les intervenant.es des organismes communautaires afin de les aider à recevoir les victimes d'AVS et à les orienter vers les ressources appropriées. Il faut se montrer proactif.
- Les personnes LGBT doivent être à la table à dessin lorsque la formation sera conçue.

Section 4 – « Mieux vaut prévenir que guérir », mais encore faut-il en avoir les moyens

Un désir de prévenir, une absence de moyens

Nous avons vu précédemment qu'une large proportion – 70,6 % – des représentant.es des organismes consultés ont dit n'être que « peu » ou « pas informé.es » au sujet des outils de prévention existants. La vaste majorité des participant.es ont indiqué ne pas être en mesure de se souvenir d'un seul outil de prévention des AVS qui aurait ciblé la communauté LGBT ou qui aurait du moins inclus la communauté. Pourtant, comme nous venons de le voir, les mêmes intervenant.es se sentent tous et toutes confortables, et même très confortables à l'idée de faire de la prévention des AVS au sein de leur organisation. Mais sans outils, avec des ressources humaines et financières restreintes, difficile de se sentir pleinement efficace.

Il appert également que la prévention des AVS ne peut fonctionner que si une stratégie complète est mise en place, avec la coordination des différent.es acteurs et actrices des réseaux de l'éducation et de la santé, des corps policiers et du milieu communautaire. Nous développerons plus longuement sur ce sujet un peu plus loin. Dans un premier temps, regardons de plus près les outils « maisons » qui ont été créés dans certains des organismes rencontrés.

Les outils de prévention « maison »

Aucun outil de prévention « maison » créé par les organismes LGBT interrogés ne porte strictement que sur les AVS. Toutefois, comme l'ont souligné plusieurs intervenant.es, faire de l'éducation à la sexualité, parler de consentement et plus largement de relations saines contribue à prévenir les AVS. Cette manière de voir la prévention est cohérente avec la définition même de la problématique des agressions et violences sexuelles proposée par les participant.es : les AVS s'inscrivent dans un continuum de violences et prennent diverses formes. De plus, à l'instar de ce que nous avons observé plus tôt par rapport aux connaissances en matière d'intervention auprès des victimes d'AVS, les organismes qui bénéficient de la présence de sexologues, de stagiaires en sexologie, ou de travailleur.euses sociaux.iales sont ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir créé des outils de prévention « maison ».

Au chapitre des initiatives en prévention, nous retrouvons tout d'abord un jeu de table, destiné aux jeunes, ayant comme objet les relations saines (voir annexe 3). Deux sexologues l'ont mis sur pied à l'intention d'un organisme régional. Inclusif, on y retrouve des mises en situation qui mettent aux prises des protagonistes tant cis-hétérosexuel.les que faisant partie de la communauté LGBT. La question du consentement y est entre autres abordée de front. L'organisme qui bénéficie de ce jeu ne tarit pas d'éloges à son endroit, l'intervenant et

l'intervenante soulignant sa popularité auprès des jeunes. Avec une vingtaine de copies disponibles, l'organisme prête le jeu à d'autres milieux jeunesse, où il semble obtenir la même popularité.

Dans un autre organisme, un jeu intitulé « Mille et une histoires de cœur » a vu le jour en collaboration avec une maison de jeunes. Ce sont des fiches plastifiées, une cinquantaine au total, sur lesquelles on retrouve des mises en situation. Les jeunes sont invités à remplir des bulles vides avec ce qu'ils pensent que les personnages devraient faire dans la situation où ils se trouvent. Le jeu est inclusif des différentes orientations sexuelles, mais n'est pas très diversifié sur le plan de l'identité de genre. Récemment, une fiche sur le consentement a été ajoutée.

Le projet VRAIH (Violence dans les relations amoureuses et intimes en hommes)¹⁰ – piloté par l'organisme RÉZO, et qui regroupe un ensemble de partenaires du monde communautaire LGBT, des chercheurs et chercheuses, des groupes de soutien aux hommes violents, etc. – a permis de mettre sur pied une campagne de sensibilisation à la violence entre hommes. Par le biais de capsules vidéo diffusées sur le web et d'un dépliant de prévention à disposer sur des tables, on cherche à défaire certains préjugés sur les relations intimes entre hommes et à permettre à de potentielles victimes de se reconnaître. Le Centre de solidarité lesbienne a également produit une brochure maison destinée aux femmes lesbiennes et bisexuelles qui vivent des problématiques de violence conjugale. Une formation est également offerte par le CSL dans les centres pour femmes et dans les CALACS, entre autres, et ce un peu partout dans la province.

Dans un autre organisme évoluant en région et dont la mission comprend un volet jeunesse, des ateliers de prévention ont vu le jour, en collaboration avec la santé publique et les commissions scolaires du territoire desservi. Ces ateliers prennent la forme de théâtres/forums offerts aux élèves du secondaire un, deux et trois. Des intervenant.es vont faire des mises en situation et demander par la suite aux jeunes de donner leur opinion et d'échanger entre eux sur ce qui leur a été présenté. À l'instar des jeux de table présentés plus haut, le théâtre/forum se veut inclusif et non-hétéro-cis-normatif; les réalités des personnes LGBT y sont abordées. Par ces ateliers, on cherche à faire de l'éducation à la sexualité dans une approche inclusive. L'intervenante de cet organisme raconte qu'il est déjà arrivé qu'à la suite de leur passage, un jeune vienne voir les intervenant.es pour parler de son parcours trans. Le souhait derrière ces ateliers est que les jeunes comprennent ce à quoi les relations amoureuses peuvent ressembler, et les droits qu'ils ont à travers ces relations. Les jeunes doivent avoir confiance en eux pour être en mesure de faire valoir leurs désirs et leurs limites dans la relation. Par exemple, l'une des mises en situation fait place à un partenaire qui met de la pression sur sa partenaire afin d'avoir une relation sexuelle. Les mises en situation ont été élaborées par l'équipe d'intervenant.es de l'organisme communautaire, à laquelle se sont greffé.es des stagiaires et une sexologue.

¹⁰ Pour plus d'informations : <http://www.rezosante.org/82-article/renseigne-toi-violence-dans-les-relations-projet-vraihprojet-vraih-violence-dans-les-relations-amoureuses-et-intimes-entre-hommes.html?ArticleCatID=45>

Un plan concerté pour une prévention optimale

Un organisme note avoir participé à un projet pilote sur l'éducation sexuelle dans les écoles, auprès des élèves du secondaire un, deux et trois. À cet effet, un petit livret a été produit, livret que l'organisme utilise à diverses occasions lors de ses ateliers de sensibilisation à l'éducation sexuelle. Dans le livret, on aborde différentes facettes de la vie sexuelle, y compris les rapports sexuels avec pénétration anale. Or, le contenu du livret a soulevé un véritable tollé dans les écoles, des plaintes de parents, de professeur.es et même d'une sexologue, qui exigeaient le retrait de toute mention faisant référence au sexe anal, un sujet jugé « grossier » par les intervenant.es du milieu scolaire. Le contenu a donc dû être revu. Dans un établissement secondaire, l'organisme avait apporté entre autres des condoms durs, mieux adaptés aux rapports sexuels avec pénétration anale. L'infirmière a demandé aux intervenant.es sur place de ne pas en faire la distribution, alléguant que les jeunes ne pratiquaient pas de pénétration anale. Le même discours a entouré la pratique du sexe oral. Mais comme le souligne un intervenant pendant l'un des entretiens de groupe, en cachant une pratique, en faisant comme si elle n'existait pas, on crée un effet de stigmatisation de ladite pratique. C'est également une manière d'agir comme si la pratique n'existait pas, alors qu'il serait nettement plus avantageux de parler ouvertement de ces pratiques pour les démystifier et s'assurer qu'elles se produisent dans des contextes positifs, consensuels et sécuritaires. Ce dernier point ne concerne pas seulement la communauté LGBT, mais l'ensemble de la population.

Ces difficultés rencontrées sur le terrain nous amènent à parler de l'importance d'une action concertée entre tous les intervenant.es, particulièrement lorsque vient le temps de faire la prévention des AVS. Les intervenant.es des milieux communautaires LGBT sont formel.les : iels ne peuvent tout faire seul.es, mais sont prêt.es à mettre l'épaule à la roue.

Briser les tabous pour une prévention inclusive

Des intervenants ont mentionné l'importance de briser les tabous liés à des orientations sexuelles souvent laissées dans l'ombre, de même qu'à des pratiques sexuelles rarement présentées dans le discours public. Par exemple, l'asexualité, une orientation sexuelle se définissant par l'absence de désir sexuel pour autrui – ce qui ne signifie pas pour autant l'absence de désir d'établir une relation intime et romantique avec un.e partenaire – n'est pas un sujet dont on entend parler souvent. Or, dans le cadre de relations entre un.e partenaire asexuel.le et une personne allosexuelle (i.e. une personne qui ne s'identifie pas comme asexuelle), il peut y avoir des pressions qui sont mises sur l'un.e des partenaires pour avoir des relations sexuelles, ce qui s'inscrit dans le continuum des violences sexuelles. Nous savons également qu'il existe dans la communauté LGBT, particulièrement chez les hommes gais, des lieux où la sexualité est pratiquée de manière ouverte. C'est le cas par exemple des saunas. Mais ce n'est pas parce qu'une personne se rend dans un tel lieu qu'elle doit se sentir obligée d'avoir des rapports intimes. Elle doit être en mesure de bien connaître ses propres limites et ce qu'elle veut ou non faire. Toutefois, une personne peut avoir de la difficulté à verbaliser ses désirs, de la même façon que le consentement peut être pris pour acquis par un.e partenaire par la simple présence physique de cette personne dans ce lieu. Or, le consentement ne va jamais de soi, et doit toujours être validé. Il y a donc tout un travail de prévention à faire, mais cette prévention ne peut être faite si on ne parle pas ouvertement de sexualité et d'orientation sexuelle.

Pour une majorité d'intervenant.es, les jeunes sont le public le plus urgent à rejoindre, car en adoptant dès le départ de bonnes pratiques en matière de santé sexuelle, en comprenant bien ce qu'est le consentement, et en développant le respect de soi et d'autrui, il devient plus facile de maintenir ces pratiques positives sa vie durant, peu importe son orientation sexuelle et son identité de genre. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir des cours d'éducation sexuelle dans les écoles, et des cours qui prennent en compte les personnes de la communauté LGBT, de même que la diversité des pratiques sexuelles. Là où le bât blesse, c'est lorsqu'il y a confrontation entre l'enseignement à prodiguer et les valeurs personnelles des intervenant.es des écoles chargé.es de transmettre cet enseignement.

Pour éviter que ces valeurs personnelles ne prennent le pas sur la prévention des AVS, et pour éviter que les personnes LGBT ne soient laissées pour compte dans cet enseignement, les intervenant.es du monde communautaire LGBT proposent un ensemble d'idées. Tout d'abord, il ne faut pas traiter les cours se rapportant à la sexualité différemment des autres matières du cursus scolaire. On ne demanderait pas à un.e professeur.e de français de s'improviser professeur.e de mathématiques, et vice versa. On ne peut donc demander à des

enseignant.es d'improviser les cours à la sexualité. Il faut les former. En second lieu, cette formation doit permettre un enseignement uniforme qui répond à des critères préalablement établis. Un.e professeur.e de mathématique ne pourrait refuser d'enseigner le théorème de Pythagore parce qu'il n'apprécie pas la civilisation grecque ou qu'il trouve dépassée la géométrie euclidienne. C'est le même principe qui doit s'appliquer pour l'enseignement de la sexualité et la prévention des AVS. Ce n'est pas parce qu'un.e enseignant.e n'est pas à l'aise de parler de relations sexuelles avec pénétration anale qu'il ne faut pas en parler. Il faut former les enseignant.es. Le recours à des sexologues dans les écoles pourrait aussi être une avenue pour mieux prévenir les AVS et inclure les minorités sexuelles.

Une campagne, trois « rôles » à cibler

Les intervenant.es insistent sur l'importance de cibler trois « rôles » distincts à l'intérieur de la problématique des AVS.

Les victimes : ces dernières doivent savoir qu'elles ne sont pas seules et que des ressources existent pour elles. Mais avant cela, elles doivent avoir conscience qu'elles sont victimes. D'où l'importance à la fois de bien faire comprendre ce qu'est un AVS, et les options qui s'offrent à une victime.

Les agresseur.es : Parce que banalisation de certains gestes il y a, les agresseurs peuvent avoir un comportement violent sans avoir pleine conscience de leurs actes. C'est pourquoi il faut s'adresser à elleux aussi. Par exemple, mettre de la pression sur son ou sa conjoint.e s'inscrit dans le continuum des violences sexuelles, mais ce n'est pas tout le monde qui en est conscient.e.

Les témoins : Comment reconnaître une situation à risque ? Quoi faire si on assiste à une scène de violence sexuelle ? Vers qui amener un.e proche victime d'AVS ? Voilà des questions à aborder.

Les intervenant.es ont observé que pour que les choses se mettent en branle, le message doit venir du haut de la hiérarchie, et non seulement de l'initiative de quelques acteurs et actrices qui malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent assurer la pérennité des interventions. Un participant donne l'exemple d'une formation donnée par un organisme communautaire LGBT anglophone sur la santé sexuelle à travers des écoles de Montréal. Cette formation découle d'une initiative conjointe de la commission scolaire et de l'organisme. L'intervenant est catégorique : s'il avait fallu passer par une négociation du contenu dans chacune des écoles, et en amont, par une simple prise de contact dans chacun des établissements, la mise en place de la formation aurait été beaucoup plus longue, difficile, et force est d'admettre que les chances de rencontrer des réticences auraient été décuplées. Mais la volonté d'intervenir venant d'une instance supérieure, les réserves personnelles ont été mises de côté.

Le plan concerté en prévention et en action face à la problématique des agressions et violences sexuelles demandé par les organismes communautaires LGBT ne s'arrête pas aux intervenant.es en milieu jeunesse : le milieu de la santé doit lui aussi assumer son rôle. Comme nous l'avons mentionné, les personnes trans vivent encore des dénis de services à l'intérieur d'un système de santé qui est pourtant légalement dans l'obligation de prodiguer des soins à tous et toutes, peu importe leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. Le vocabulaire utilisé par le personnel médical, souvent hétérocentriste et cisnormatif, n'aide pas les victimes LGBT à se dévoiler. Quant aux outils de prévention que nous qualifierons de « généralistes », ils ne sont pas adaptés à la communauté LGBT, cette dernière n'étant souvent même pas mentionnée.

Et si on impliquait les bibliothèques ?

Lorsqu'il est question de prévention des AVS dans la communauté LGBT, deux des obstacles qui se dressent sur le chemin sont la grandeur du territoire québécois et la difficulté à rejoindre les personnes LGBT qui ne sont pas sorties du placard dans leur milieu de vie, y compris auprès des membres de leurs familles. Comment alors rejoindre tout le monde ? Par quel moyen faire passer de l'information sur le sujet, en plus d'une campagne de prévention dans les médias ?

Une intervenante suggère de mettre à profit le réseau des bibliothèques, réseau qui dessert toute la province, même les petits villages. Même les bibliothèques scolaires pourraient être ciblées. Livres sur le sujet mis en avant-plan dans une vitrine thématique, affiches et dépliants mis à disposition des usagers et usagères, etc. Les bibliothèques sont des lieux de partage des connaissances, sans tabous. Pourquoi ne pas y ajouter des connaissances sur les AVS ?

À l'instar de ce que privilégient les intervenant.es pour le réseau de l'éducation, le réseau de la santé devrait aussi voir ses acteurs et actrices formées aux enjeux LGBT en matière d'AVS. Pour contourner les réticences personnelles des intervenant.es, encore une fois, il faut que la volonté d'agir ne soit pas seulement laissée entre les mains de quelques personnes, mais soit prise en charge par les échelons supérieurs. On ne peut bâtir une action concertée sans s'assurer que tous et toutes y mettent du leur.

Les participant.es proposent également que les dépliants, brochures et protocoles déjà en place dans les milieux de la santé, mais également dans les organismes qui possèdent une expertise en matière d'agression et de violence sexuelle, tels que les CAVAC et les CALACS, soient adaptés aux réalités LGBT. Pour reprendre l'expression consacrée, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain : plusieurs soulignent l'importance de ne pas repartir à zéro, mais de tabler sur ce qui existe déjà pour les adapter, et par la suite ajouter les outils manquant pour la communauté LGBT. Concrètement, un intervenant explique qu'il verrait bien un organisme LGBT, ou un regroupement d'organismes, réviser les documents disponibles, et y apporter les modifications nécessaires en expliquant les corrections. Il importe toutefois que ces modifications soient faites par et pour la communauté, et

non par des personnes hétérosexuelles cisgenres qui, malgré toute leur bonne volonté, risquent de ne pas saisir la complexité de la communauté.

C'est seulement en mettant de l'avant une telle approche concertée (éducation sexuelle obligatoire chez les jeunes, qui comprend les notions de consentement et de relations saines, et inclusives des réalités LGBT ; sensibilisation des intervenant.es du réseau de la santé aux réalités LGBT, modification et ajout des documents et protocoles sur les AVS pour rendre ces derniers inclusifs et ouverts aux personnes LGBT) que la prévention des AVS dans la communauté LGBT pourra être efficace.

Le rôle des organismes communautaires : un maillon fort dans un plan intégré

Nous l'avons vu, les intervenant.es rencontré.es voient dans un plan concerté le meilleur moyen d'aider les usagers et usagères qu'ils desservent. Ce n'est pas pour autant qu'ils se dédouanent de toute part de responsabilité dans ce plan, au contraire. Il y a un véritable désir de faire de la prévention de la part des organismes communautaires LGBT. Plus haut, nous avons souligné que les participant.es aimeraient recevoir une formation sur les AVS qui leur permettrait d'agir au mieux si jamais une victime se présentait devant elleux.

Pour le volet prévention, l'accès à des documents adaptés à la communauté LGBT et disponibles non seulement en français et en anglais, mais aussi minimalement en espagnol et en arabe, deux langues parlées par plusieurs immigrant.es et réfugié.es LGBT, se veut un commencement, et non une fin. Lors des entretiens de groupe, l'idée de petits modules informatifs à passer lors des rencontres avec les usagers et usagères a été amenée, et a soulevé un enthousiasme certain au sein des personnes qui étaient présentes. Plusieurs ont souligné qu'il était important de ne pas seulement parler des AVS une fois, mais plutôt d'en discuter souvent, d'utiliser tous les espaces de discussion disponibles dans leur milieu pour prévenir la banalisation de certains gestes et de certaines paroles qui s'inscrivent dans le continuum des violences sexuelles. Les modules de sensibilisation, qui pourraient passer par des capsules vidéo à présenter à un groupe ou par une intervention d'un.e membre de l'organisme, seraient de courte durée – entre cinq et dix minutes. On explorerait à chaque fois une facette différente de la problématique des AVS, rendant la problématique visible sur une base régulière.

De plus, si les participant.es croient qu'il est primordial d'avoir une action concertée en prévention et en action auprès des victimes, ils visent également une mise en réseau des outils et connaissances amassées par l'ensemble des organismes communautaires LGBT de la province. Il s'agit d'une demande récurrente, autant lors des entretiens individuels que pendant les séances d'entretien de groupe. En regroupant l'ensemble des recommandations émises par les intervenant.es, nous sommes en mesure de dresser un portrait clair de l'outil qui devrait être mis en place pour épauler le milieu communautaire LGBT. Il s'agit d'un site web sur lequel on retrouverait :

- 1) Les différentes initiatives de prévention et d'action en matière d'AVS développées à l'interne par les organismes. L'idée est de faire circuler les bonnes pratiques en la matière, et de permettre de faire profiter de ces outils les organismes qui possèdent moins de ressources.
- 2) Une liste des ressources par région administrative. Ce ne sont pas tous et toutes qui connaissent les ressources disponibles dans leur milieu ni les services que dispensent ces ressources.
- 3) Suivant l'idée d'une approche intégrée, il faudra identifier les ressources qui ont reçu la formation sur les besoins des personnes LGBT en matière d'AVS, et indiquer clairement les usagers et usagères qui peuvent y être reçus.
- 4) Créer un registre anonyme des AVS rapportés à l'organisme, pour mieux utiliser les ressources et mieux cibler la prévention. Ce registre pourrait s'inspirer du modèle proposé par Interligne et leur registre des actes homophobes.
- 5) Le site web devra être mis à jour de manière régulière. Un organisme existant, ou à créer, devrait être responsable de le garder à jour et recevoir les fonds adéquats à une telle tâche.

Résumé

Objectif 3: Quels outils sont utilisés par les organismes communautaires LGBT pour prévenir les AVS et quels outils faudrait-il mettre à leur disposition.

Constats principaux :

- Peu d'organismes possèdent des outils maison. Les organismes qui ont en leur sein des sexologues ou des travailleurs sociaux ou des travailleuses sociales, ou encore des stagiaires dans ces domaines sont les plus susceptibles d'avoir en leur main des outils de prévention des AVS.
- Pour prévenir adéquatement les AVS, il faut cesser de stigmatiser certaines pratiques sexuelles.
- Il doit y avoir une mise en réseau des connaissances sur les AVS, des outils de prévention et des bonnes pratiques.
- Pour prévenir les AVS, il faut en parler souvent, et parler de toutes les formes qu'elles peuvent prendre.
- Les outils de prévention doivent être traduits en plusieurs langues, de manière à être accessible pour les nouveaux et nouvelles arrivant.es dont la francisation n'est pas achevée.
- Les réseaux de l'éducation et de la santé, de même que les forces policières, doivent être intégrés à un plan concerté de prévention des AVS chez les personnes LGBT.
- Une éducation sexuelle inclusive est l'un des meilleurs moyens de prévenir les AVS.

Une campagne de sensibilisation à deux volets : viser l'inclusion et les vécus pluriels

Lorsqu'une campagne de sensibilisation renvoie à une problématique qui touche la population dans son ensemble, et qui comporte des particularités propres à la communauté LGBT, comme c'est le cas avec les AVS, il n'est pas facile d'imaginer quelle forme devrait prendre une telle campagne. Les intervenant.es ont, pour la plupart, expliqué qu'il fallait à la fois éviter d'isoler et de marginaliser la communauté LGBT en prônant une approche inclusive, mais également prévoir un volet qui s'adresserait spécifiquement aux personnes LGBT. Sans ce second volet, plusieurs personnes de la communauté risquent de ne pas se retrouver dans la campagne, de ne pas se sentir visées par la problématique.

Nous avons insisté à plusieurs reprises sur le caractère hétérocentré et cisnormatif des outils et campagnes publicitaires sur les AVS qui occultent complètement le vécu des membres de la communauté LGBT. Un intervenant explique qu'il a lui-même de la difficulté à se sentir interpellé lorsqu'il se retrouve devant une publicité, peu importe sa forme, qui présente des réalités uniquement déclinées dans une version hétérosexuelle. Ce discours est repris par d'autres intervenant.es qui, songeant aux usagers et usagères qui fréquentent leurs organismes, imaginent mal comment iels pourraient se reconnaître dans les campagnes conventionnelles telles qu'elles se déclinent en ce moment. De plus, trop souvent, les personnes LGBT ne sont même pas conscientes qu'elles vivent des situations qui se retrouvent sur le spectre des AVS. Par exemple, une participante explique que chez certaines lesbiennes, elle a remarqué un certain déni de la violence entre femmes, comme s'il était impossible à leurs yeux qu'une femme commette un crime violent sur une autre. Il faut donc s'assurer de rejoindre ces personnes qui, jusqu'à maintenant, ne se sont pas senties concernées par les AVS. La culture du viol concerne tout le monde, et pour l'éradiquer, tout le monde doit justement se sentir concerné et ne pas croire que « ça n'arrive qu'aux autres ». Enfin, nous l'avons déjà dit, il faut se défaire d'une approche qui ramène les violences sexuelles au seul viol, mais plutôt avoir une approche qui prend en considération le continuum des violences sexuelles.

Le besoin de rejoindre les personnes LGBT doit aussi s'inscrire à l'intérieur d'une campagne plus large pour éviter l'approche en silos. Prôner une approche intégrée de prévention réclame de s'adresser à tous et toutes. De plus, comme ne le soulignons en introduction du rapport, les victimes d'AVS appartenant à la communauté LGBT vont souvent être réticentes à rapporter une agression parce qu'iels craignent de voir leur communauté, déjà marginalisée, se voir encore plus stigmatisée par des préjugés qui ont la vie dure. En ayant une approche inclusive et en démontrant que tous et toutes, peu importe leur identité de genre et/ou leur orientation sexuelle, peuvent être des victimes d'AVS, on travaille à enlever le stigmate qui pèse sur la communauté. Il faut également penser aux personnes qui n'ont pas encore fait leur *coming-out*, qui ne désirent pas le faire, ou qui évoluent dans un environnement fermé à la diversité sexuelle, et qui n'auront pas nécessairement accès à une campagne

spécialisée parce que cette dernière sera diffusée dans des organismes LGBT où iels ne se rendent pas, ou apparaîtra dans les médias sociaux gérés par des associations, groupes et organismes proches du milieu LGBT.

Des idées concrètes pour des résultats concrets

Concrètement, comment assurer le déploiement d'une campagne à deux volets et de quoi cette campagne devrait-elle être faite ? Les organismes communautaires ne sont pas des boîtes de communication ou de publicité, mais elles possèdent une expertise qui n'a pas de prix : les intervenant.es qui y travaillent connaissent leur milieu et la communauté LGBT comme personne. Et c'est sur cette base que nous avons discuté, tant dans les entretiens individuels que de groupes, de la manière dont il faudrait orchestrer la campagne.

- a) Nul n'est à l'abri des AVS, c'est pourquoi une campagne de sensibilisation sur le sujet ne peut uniquement se concentrer sur une partie de la communauté LGBT. Toutefois, il ressort des entretiens de groupe que les jeunes doivent se voir accorder une attention privilégiée : adopter des comportements respectueux dans le cadre de relations intimes, comprendre et appliquer la notion de consentement en tout temps dès le plus jeune âge ne peut que se répercuter sur les comportements qui seront adoptés à l'âge adulte. Dans la même veine, une campagne inclusive des réalités LGBT permettra tout de suite d'exposer les jeunes au spectre des identités de genre et des orientations sexuelles.

Les femmes trans et les femmes migrantes racisées LGBT ont aussi été ciblées parmi les populations les plus vulnérables. Leurs réalités doivent donc être clairement énoncées à travers la campagne, faire partie prenante de la diversité qu'on veut afficher.

- b) Diversité devrait être le mot d'ordre du volet généraliste. Afficher des personnes aux profils diversifiées : hommes, femmes, personnes non-binaires, cis, trans, qui proviennent des diversités culturelles, etc., mais qui ont un point commun : iels ont tous et toutes été victimes d'AVS. Mais la diversité doit aussi apparaître dans la manière dont les AVS ont malheureusement fait leur entrée dans la vie de ces victimes. Nous ne le redirons jamais assez, il faut démontrer clairement que les violences sexuelles s'expriment sur un continuum et cesser de banaliser des gestes et paroles qui entretiennent une culture de violence inacceptable.
- c) À partir du volet généraliste, des déclinaisons spécifiques où les membres de la communauté LGBT sont exposé.es plus en détail pourraient être distribuées au sein des organismes communautaires LGBT, et des lieux dédiés à la communauté ou connus pour être LGBT *friendly*. Ainsi, une personne qui n'aurait pas

été interpellée par le volet généraliste, en ne s'y reconnaissant pas, serait alors susceptible d'être happée par un contenu lui étant clairement destiné.

- d) Par quel canal de communication rejoindre les membres de la communauté LGBT ? Comme pour les outils de prévention, où nous privilégions les courts modules, il ne faut pas croire qu'en parler une fois sera suffisant. Il faut en parler souvent, et décliner la campagne sur plus d'un support pour rejoindre un maximum d'individus. Dans les organismes communautaires, les affiches restent encore très populaires et ont prouvé au fil des ans qu'elles sont efficaces auprès des usagers et usagères. Avec l'omniprésence des appareils électroniques en tout genre et des réseaux sociaux, l'utilisation de capsules vidéo tombe sous le sens. Particulièrement dans l'optique de toucher un public jeune. Autant les affiches que les capsules vidéo pourraient se décliner dans des formats généraliste et spécifique. Enfin, malgré les annonces de son déclin, la télévision reste le média par excellence des Québécois.es, qui passent de nombreuses heures par semaine devant le petit écran, ce qui en fait un médium à envisager pour une campagne. Toutefois, nous savons qu'une campagne publicitaire télévisée engendre des coûts importants, particulièrement si les publicités sont diffusées à heures de grande écoute. Pour plusieurs intervenant.es, mieux vaut diffuser souvent le message sur des plateformes moins dispendieuses, et le faire sur une période plus longue, que de simplement diffuser pendant quelques semaines des publicités télévisées.

Enfin, soulignons avec insistance qu'une campagne de prévention et de sensibilisation qui ne s'accompagne pas d'une démarche intégrée qui vise tous les milieux ne pourrait jamais atteindre ses objectifs. Il faut s'attendre à ce qu'une telle campagne entraîne un plus haut taux de dénonciation des AVS dans la communauté LGBT. Il faut être prêt en amont à recevoir ces témoignages. Si les intervenant.es terrain, qu'ils évoluent dans le réseau de la santé, des services sociaux, de l'éducation ou dans le monde communautaire ne sont pas prêt.es à accueillir les victimes, à parler d'AVS, et à être ouvert à la diversité sexuelle et de genre, cette campagne n'aura qu'un effet marginal. Sa pertinence repose sur la place qu'elle occupera dans un plan plus large.

Résumé

Objectif 4: Est-il pertinent d'avoir une campagne de sensibilisation contre les AVS visant les personnes LGBT ? Si oui, quelle forme devrait avoir cette campagne ?

Constats principaux :

- Une campagne de prévention des AVS devrait comporter deux volets : un volet général inclusif et une déclinaison spécifique pour la communauté LGBT.
- Il faut s'assurer de répéter souvent le message, et prioriser une campagne qui permettra une action soutenue dans le temps.
- Les médias sociaux, par le biais de capsules vidéo, et les affiches sont des canaux de communication à privilégier.
- Sans plan concerté en matière de prévention et d'action pour lutter contre les AVS, une campagne ne pourra avoir qu'un impact marginal sur la problématique.

Section 5 — Constats et suggestions

À la suite des consultations menées auprès des organismes communautaires LGBT de partout en province en lien avec la problématique des agressions et violences sexuelles dans la communauté LGBT, le Conseil québécois LGBT présente les constats et les suggestions qui ressortent afin de mener plus loin les actions à l'égard des personnes LGBT en matière de violences sexuelles.

1. La **création d'un site web** regroupant l'ensemble des ressources disponibles pour les victimes d'AVS, de même que pour les agresseur.es. Ces informations doivent être disponibles pour chaque région administrative du Québec. Un descriptif des services offerts par ces organismes devrait apparaître sur le site web. Il faut également qu'apparaissent **clairement** les populations qui peuvent y recevoir des services. Ce site web doit être **actualisé régulièrement**. On doit aussi y trouver un espace dédié au **partage des initiatives** de prévention des AVS développées par les organismes communautaires.
2. La mise sur pied **d'un registre des AVS dans la communauté LGBT**. Nous n'avons qu'une connaissance partielle des AVS que subissent les membres de la communauté LGBT. Pour mieux adapter leurs services, les organismes communautaires ont besoin de mieux comprendre les problématiques spécifiques que rencontrent les membres de la communauté qu'ils desservent. La réalité des personnes LGBT qui vivent sur la Côte-Nord peut être différente de celle des habitant.es de Montréal, d'où l'importance de connaître ces spécificités. Le registre des actes homophobes mis sur pied par Interligne (anciennement Gai Écoute), pourrait servir de modèle à un tel registre. Le site web évoqué ci-haut serait le support idéal pour le registre.
3. La réalisation **d'un guide** à l'usage du personnel des organismes communautaires qui **démystifie le parcours d'une victime dans le système judiciaire**, de même que les options légales et parajuridiques qui s'offrent à la victime en cas d'agression.
4. **Offrir une formation gratuite** au personnel des organismes communautaires LGBT pour leur permettre de mettre d'acquérir les connaissances nécessaires à l'accueil d'une victime d'AVS. Cette formation ne vise pas à faire des travailleurs et travailleuses communautaires des expert.es en aide aux victimes, mais plutôt à éviter les interventions maladroites qui pourraient à terme déstabiliser un peu plus les victimes. Bref, nous proposons une approche proactive, qui permettra une mise à niveau des connaissances à travers la province. En ce moment, les niveaux de connaissances sont très différents d'un organisme à l'autre.

5. **Offrir une formation** au personnel des **réseaux de la santé et de l'éducation**, ainsi qu'aux **corps policiers**. Ces intervenant.es sont susceptibles d'interagir avec des victimes ou des témoins d'AVS en provenance de la communauté LGBT sur une base régulière. Ils doivent être formé.es en conséquence.
6. Mettre en branle **un plan intégré de prévention des AVS** qui inclut les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, les services policiers et le monde communautaire. Pour une prévention efficace, il faut adopter un plan de match qui part du haut des structures hiérarchiques pour s'étendre ensuite à tous les maillons de la chaîne. La prévention des AVS doit être inclusive des réalités LGBT. On doit s'éloigner d'un modèle hétérocentriste et cisnormatif pour épouser un plus grand spectre d'expériences.

Un plan de prévention intégré des AVS **doit reconnaître le continuum des violences à caractère sexuel** et œuvrer à cesser la banalisation de gestes et de paroles qui trop souvent passent sous le radar, mais qui peuvent heurter profondément des personnes. La communauté LGBT n'échappe pas à cette banalisation, pourtant inacceptable. Les questions autour du consentement et des relations intimes saines doivent aussi être au cœur de la prévention.
7. Offrir aux organismes communautaires des **outils clé en main** pour leur permettre de faire de la prévention dans leur milieu. Ces outils doivent être développés par et pour la communauté LGBT, en mettant à profit l'expertise développée par les acteurs et actrices du milieu. De courts modules à diffuser avant les activités des organismes apparaissent comme une solution possible.
8. **Revoir les outils de prévention et les protocoles** existants dans les organismes qui ont pour mission la lutte contre les AVS et l'accueil des victimes d'AVS (CALACS et CAVAC, notamment) afin de les rendre inclusifs des réalités LGBT. Le vocabulaire utilisé dans les formulaires, la manière de s'adresser aux victimes, la prise en compte des réalités des personnes trans dont le nom qui apparaît sur les pièces d'identité peut différer de celui qu'elles utilisent au quotidien, etc. Utiliser ce qui existe déjà, l'actualiser, le rendre inclusif, et créer les outils qui seront alors manquants.
9. S'assurer que les outils de prévention (site web, capsules vidéo, dépliants, affiches, etc.), soient non seulement **disponibles en français et en anglais, mais également dans les langues les plus parlées par les nouveaux arrivants**. Les personnes réfugiées et migrantes LGBT font partie des plus vulnérables d'entre nous, elles doivent avoir accès à une information qu'elles pourront comprendre facilement.

10. Mener une **campagne de prévention à deux volets**. Le premier s'adressera à l'ensemble de la population, mais inclura de manière claire la communauté LGBT. Nous proposons d'explorer le vécu de différentes victimes dont les identités sont différentes, intégrant par le fait même le concept d'intersectionnalité à la campagne. Le second volet ciblera directement la communauté LGBT, en développant plus avant les réalités propres à celle-ci. Cette campagne doit être arrimée au plan intégré de prévention des AVS. Une campagne seule ne pourra être pleinement efficace sans un plan plus large. L'avis de la communauté LGBT doit être sollicité aux différents stades de création de la campagne. Affiches, capsules vidéo et idéalement publicités télévisées devraient être les canaux de communication à privilégier.

Conclusion

La lutte contre les agressions et les violences sexuelles concerne tout le monde. Les membres de la communauté LGBT n'échappent malheureusement pas à cette triste réalité. Les impacts des AVS sur les victimes sont graves, alors qu'encore aujourd'hui, plusieurs n'ont pas accès facilement à l'aide dont elles ont besoin.

Au fil de ce rapport, nous avons pu constater que les organismes communautaires LGBT désirent mettre l'épaule à la roue pour mieux entourer les victimes, mais aussi pour éviter que d'autres s'ajoutent. Mais elles ne peuvent tout faire seules. En valorisant un plan intégré de prévention des AVS, nous pourrions aider non seulement les membres de la communauté LGBT, mais l'ensemble de la société. En rendant nos milieux ouverts aux réalités LGBT, en nous assurant que les ressources qui existent déjà pour les personnes hétérosexuelles et cisgenres soient dorénavant inclusives, y compris dans le vocabulaire utilisé, nous pourrions lutter efficacement contre les AVS.

Pour conclure, nous tenons à remercier l'ensemble des participant.es pour leur temps, leurs idées, et l'enthousiasme qu'ils ont démontrés dans les différentes phases de cette consultation. Merci également au Secrétariat à la condition féminine pour leur confiance dans ce projet, ainsi que le Bureau de lutte contre l'homophobie.

Enfin, nous souhaitons dédier ce rapport à toutes les victimes d'AVS issues de la communauté LGBT. En espérant qu'un jour, ce fléau sera éradiqué.

Bibliographie

- Crenshaw, Kimberlé. (1991). « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color ». *Stanford Law Review*. Vol. 43 (6), p. 1241-1299.
- Gentlewarrior, Sabrina et Kim Fountain. (2009). Culturally Competent Service Provision to Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Survivors of Sexual Violence. Rapport du *National Online Resource Center on Violence Against Women*.
- Kulkin, Heidi S., June Williams, Heath F. Borne, Dana de la Bretonne et Judy Laurendine. (2007). A Review Of Research on Violence in Same-Gender Couples ». *Journal of Homosexuality*. Vol. 53(4), p. 71-87.
- Lavoie, Kévin. (2014). *Parce que l'amour n'est pas toujours gai : Les représentations sociales de la violence entre partenaires masculins chez les hommes gais et les intervenants d'association vouées à la diversité sexuelle en Communauté française de Belgique*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Outaouais.
- Lykke, Nina. (2010). *Feminist Studies: A Guide to Intersectional Theory, Methodology and Writing*. New York; London : Routledge. 241 p.
- McClennen, Joan C., Anne B. Summers et Charles Vaughan. (2002). « Gay Men's Domestic Violence ». *Journal of Gay & Lesbian Social Services*. Vol. 14 (1), p. 23-49.
- Pérez, Zenen Jaimes et Hannah Hussey. (2014). « A Hidden Crisis : Including the LGBT Community When Addressing Sexual Violence on College Campuses ». Rapport du *Center for American Progress*.
- Potter, Sharyn J., Kim Fountain et Jane Stapleton. (2012). « Addressing Sexual and Relationship Violence in the LGBT Community Using a Bystander Framework ». *Harv Rev Psychiatry*, Vol. 20 (4), p. 201-208.
- Schulze, Corina et Wendy Perkins. (2017). « Awareness of Sexual Violence Services among LGBTQ-Identified College Students ». *Journal of School Violence*. Vol. 16 (20), p. 148-159.
- Shields, Stephanie A. (2008). « Gender: An Intersectionality Perspective ». *Sex Roles*. No 59, p. 301-3011.

Annexes

Annexe 1 – Questionnaire individuel

Questions préalables

Pouvez-vous m'expliquer, dans vos mots, le rôle de votre organisme ?
Quel est votre rôle exact à l'intérieur de cet organisme ?

Première partie — Faire le point

Dans cette première série de questions, nous allons chercher à faire le point sur les connaissances et les outils utilisés par les organismes communautaires LGBT en matière d'agressions et de violences sexuelles (AVS).

- 1.1 Votre organisme possède-t-il une définition « officielle » de ce que sont les agressions et les violences sexuelles ?
 - 1.1.1 Si oui, quelle est cette définition ?
 - 1.1.2 Si non, comment définiriez-vous, dans vos mots, les agressions et violences sexuelles ?
- 1.2 J'aimerais maintenant que vous évaluiez votre niveau de connaissances de ces différentes facettes de la problématique des agressions et violences sexuelles ?

Les intervenants sont invités à justifier leurs réponses, à donner des infos additionnelles pour toutes les questions d'auto-évaluation.

	Très bien informé	Bien informé	Peu informé	Pas du tout informé
Ressources d'aide disponibles (localement et au niveau provincial)				
Définition d'agression sexuelle au sens de la loi				
Processus de dénonciation d'une AVS à la police et parcours d'une victime dans le système judiciaire				
Méthodes de recueil du témoignage d'une victime d'AVS				
Statistiques sur les violences sexuelles dans la communauté LGBT				
Facteurs augmentant les risques d'AVS				
Conséquences des agressions sexuelles sur les enfants/adolescents				
Conséquences des agressions sexuelles sur les adultes				
Méthodes d'interventions auprès des victimes (ex. : recueil du témoignage)				
Outils de préventions existants				
Campagnes de préventions				

- 1.3 Avez-vous déjà reçu des dévoilements d'agressions ou de violences sexuelles ?

Avez-vous déjà reçu des appels ou des demandes de personnes désirant obtenir du soutien en lien avec des agressions ou des violences sexuelles ?

1.3.1 Si oui, à quelle fréquence (dans les deux cas) ?

(Suggestions de réponses)

Très rarement (moins de cinq par année)

Rarement (moins d'une par mois)

Régulièrement (au moins une par mois)

Presque toujours (au cœur de la mission de l'organisme)

De qui émanaient ces demandes ? (hommes cis gays, lesbiennes cis, femme trans hétéro, femme trans lesbienne, homme trans hétéro, homme trans gai, personnes bisexuel.les, personnes non binaires, pansexuel.le, queer, etc.)

1.3.2 Si oui, avez-vous pu assurer le suivi de ces demandes à l'intérieur même de votre organisme ?

1.3.2.1 Le cas échéant, pouvez-vous m'expliquer les processus mis en place pour assurer ce suivi ? (recueillir le témoignage, rencontre avec les policiers, soutien, etc.).

1.3.2.2 Si non, comment avez-vous procédé ? Vers quelle(s) ressource(s) avez-vous orienté la victime ?

1.3.2.3 Est-ce que la manière dont la personne s'est identifiée (gai, lesbienne, bisexuel.le, cis ou trans, etc.), si elle s'est identifiée, a modifié votre manière d'intervenir et/ou les ressources vers lesquelles vous avez envoyé la victime ?

1.3.3 Si non (i.e. si vous n'avez jamais eu de demandes de services de la part de victimes d'agression et de violences sexuelles), avez-vous un plan pour gérer ce genre de demandes ?

1.3.4 Si vous ne possédez pas d'expertise à l'interne, vers quel(s) organisme(s) vous tourneriez-vous ?

1.4 Quel est votre niveau de confort — et celui des intervenant.es de votre organisme — face à ces différentes situations *(au moment de poser les deux prochaines questions, je vais m'assurer de faire comprendre la nuance entre confort et compétence aux interlocuteurs)*

	Très confortable	Confortable	Inconfortable	Très inconfortable
Faire de la prévention des violences sexuelles				
Recevoir le témoignage d'une victime				
Conseiller la victime sur la marche à suivre				
Diriger la victime vers des organismes de soutien				
Soutenir la victime dans un processus judiciaire				
Soutenir la victime dans un processus extrajudiciaire (intervention psychosociale, par exemple)				

1.5 Comment évaluez-vous votre sentiment d'efficacité par rapport à ces différentes facettes de la problématique des AVS ?

	Très efficace	Efficace	Peu efficace	Pas efficace
Faire de la prévention des violences sexuelles				

Détecter les situations à risque d'AVS				
Recevoir le témoignage d'une victime				
Conseiller la victime sur la marche à suivre				
Référer la victime vers des organismes de soutien				
Soutenir la victime dans un processus judiciaire				
Soutenir la victime dans un processus extrajudiciaire				

1.6 En dehors de votre propre organisme, quels organismes ou services présents dans votre milieu viennent en aide aux victimes d'agressions et de violences sexuelles ?

1.7 En connaissez-vous qui se destinent précisément à la communauté LGBT ? Lesquels ?

1.8 Entretenez-vous des liens avec ces organismes ? Si oui, pouvez-vous me les décrire ?

1.9 Quelle est votre perception des services offerts actuellement aux personnes victimes d'AVS en provenance de la communauté LGBT ? Quels sont les points forts et les points faibles de ces services ?

(Selon la réponse de l'intervenant.e)

Est-ce que ces services pourraient être mieux adaptés à la communauté LGBT ? De quelle façon ?

Deuxième partie – Les besoins

Cette seconde partie vise à mieux cerner les besoins des organismes en matière d'information et de formation.

2.1 Dans quels domaines jugez-vous avoir besoin d'approfondir vos connaissances et celle des intervenant.es de votre organisme au sujet des agressions et des violences sexuelles chez les LGBT ? (Questions inspirées du mémoire de maîtrise de Sarah Tessier (2013), p. 118)

	Beaucoup	Moyennement	Un peu	Pas du tout
Ressources disponibles dans le milieu				
Aspects légaux et juridiques : définition d'agression sexuelle au sens de la loi, consentement, processus de plainte, etc.				
Aspects éthiques (ex. : confidentialité)				
Statistiques liées à la problématique				
Facteurs augmentant le risque d'être victime d'AS (alcool, pauvreté, etc.)				
Violences différenciées (selon le sexe assigné à la naissance, l'identité de genre, etc.)				
Conséquences des agressions sexuelles sur les enfants/adolescents LGBT				
Conséquences des agressions sexuelles sur les adultes LGBT				

Interventions auprès des victimes (ex. : recueil du témoignage)				
Outils de préventions existants dans la communauté				

2.2 Dans quels domaines jugez-vous nécessaire d'améliorer votre efficacité et celle des intervenant.es de votre organisme au sujet des agressions et des violences sexuelles chez les LGBT ?

	Très nécessaire	Nécessaire	Un peu nécessaire	Pas du tout nécessaire
Faire de la prévention des violences sexuelles				
Détecter les situations à risque				
Recevoir le témoignage d'une victime				
Conseiller la victime sur la marche à suivre				
Référer la victime vers des organismes de soutien				
Soutenir la victime dans un processus judiciaire				
Soutenir la victime dans un processus extrajudiciaire				

2.3. J'aimerais que l'on revienne sur chacune des catégories que nous venons de voir plus en détail. (Pour cette question, ce sera sans doute variable d'un organisme à l'autre. Certaines catégories risquent d'être approfondies plus en détail avec certaines organisations, et moins avec d'autres. Un organisme qui œuvre auprès d'enfants est susceptible de mettre l'accent sur les interventions auprès des enfants). Il s'agit de justifier les réponses. Pourquoi répondre cela ? Sur quelles bases ?

2.4 Selon vous, quel(s) seraient les meilleurs moyens à mettre en place pour pallier les manques que vous venez d'identifier ?

Troisième partie — Outils développés par les organismes pour la PRÉVENTION des agressions

**À ce stade, il est possible que des réponses à des questions de cette section aient déjà été apportées aux points précédents. Toutefois, alors que les parties 1 et 2 étaient tournées vers les ressources disponibles dans les organismes pour ces dernières, les parties 3 et 4 visent plutôt la prévention des agressions et violences sexuelles.*

3.1 En premier lieu, avez-vous du matériel ou des outils que vous utilisez sur le plan de la prévention des agressions et violences sexuelles ? Si oui, j'aimerais que vous m'expliquiez en quoi consistent ces outils.

3.2.1 Comment en êtes-vous arrivé à créer ces outils (si développés à l'interne) ? Quelle a été la démarche ?

3.2.2 Comment avez-vous été informé de l'existence de ces outils (si créés à l'externe) ?

3.3 Quels sont les points forts et les points faibles de ces outils ?

3.4 Selon votre expérience de terrain, quels outils devraient être créés ou ajustés pour répondre aux besoins en matière de *prévention* face à la problématique des agressions sexuelles chez les LGBT ?

Quatrième partie — Idées autour de la création d'une campagne ciblée pour la communauté

4.1 Quelle(s) forme(s) idéale(s) devrait prendre une campagne dédiée à la sensibilisation aux violences sexuelles dans la communauté LGBT ? Comment imaginez-vous une campagne qui représenterait tous les groupes de la communauté ?

4.2 Quels messages devraient être mis de l'avant dans une campagne de sensibilisation aux violences sexuelles dans la communauté LGBT ?

4.3 Quel(s) public(s) cibler ? Les intervenants ? Les clientèles des organismes ? Etc.

4.4 Quels canaux de communication vous semblent les plus féconds pour atteindre un objectif de sensibilisation ? Publicités télévisées, campagne d'affichage, utilisation des médias sociaux, etc. ?

Avez-vous quelque chose à ajouter sur l'un ou l'autre des sujets abordés au cours de cet entretien ?

Annexe 2 – Document préparation aux entretiens de groupe

Document de préparation aux entretiens de groupe

Ce document présente quelques constats et questions soulevées lors des entretiens individuels menés pendant la consultation sur les agressions et violences sexuelles (AVS) dans la communauté LGBT. Il servira de base aux discussions lors des entretiens de groupe.

Ce ne sont pas toutes les questions abordées dans les rencontres individuelles qui y figurent, seulement celles qui seront utiles au remue-méninge.

Outils de prévention des AVS

- Plus de 76 % des répondant.es affirment qu’il est « très nécessaire » ou « nécessaire » d’augmenter leur efficacité en matière de prévention des agressions et violences sexuelles (AVS).
- 6 organismes sur 17 ont identifié des outils de prévention des AVS dans leur milieu. Plusieurs participant.es ont signalé avoir à leur disposition des dépliants et affiches sur la prévention des ITSS et du VIH-Sida, mais rien qui ne porte spécifiquement sur les AVS.
- Les outils qui ne sont pas produits par les organismes eux-mêmes sont souvent hétérocentristes — les violences sexuelles y étant présentées selon le schème « femme victime » et « homme agresseur » dans une relation hétérosexuelle — et cisnormatives.
- Nous avons pu observer que les organismes qui ont à leur emploi des personnes ayant une formation en sexologie ou en travail social, et/ou ceux qui bénéficient sur une base régulière de l’apport de stagiaires dans ces deux disciplines sont les plus susceptibles d’avoir développés des « outils maison » de prévention des AVS.
- Voici des exemples d’outils de prévention des AVS développés par des organismes communautaires LGBT
 - Jeu de table sur les relations amoureuses saines, destiné aux jeunes. Les mises en situation qu’on retrouve dans le jeu sont inclusives des réalités LGBT (*Le Néo*)
 - Ateliers sur le consentement dans les écoles secondaires qui prennent la forme de théâtre/forum. Des mises en situation sont présentées aux jeunes, qui sont amenés à donner leur opinion, et à parler entre eux de la situation présentée. Les mises en situation sont inclusives des réalités LGBT (*IRIS Estrie*)
 - Capsules web et « cartes » pour faire la prévention de la violence dans les relations intimes et amoureuses entre hommes (*RÉZO*)

Questions à approfondir dans l'entretien de groupe, volet prévention :

- **Quel(s) outil(s) pourrions-nous mettre en place pour améliorer la prévention des AVS ?**
- **Développer des outils spécifiques à la communauté LGBT ou non ?**
- **Quel(s) moyens mettre en place pour partager les initiatives qui sont déjà en place dans certains organismes ? Et comment pérenniser ces initiatives ?**
- **Comment rendre compte de l'efficacité des outils développés ?**

Campagne de sensibilisation/prévention des AVS

- Un consensus se dégage des entretiens individuels : personne ne connaît de campagne de prévention des AVS qui parle directement aux membres de la communauté LGBT.
- Les avis divergent quant à la pertinence d'une campagne. Certain.es se demandent à quoi sert une telle campagne si elle ne s'accompagne pas de la création d'outils de prévention, de moyens financiers pour développer et mettre en fonction ces outils, et si le système de santé et de services sociaux n'est pas prêt à accueillir les victimes d'AVS en provenance de la communauté LGBT. Pour d'autres, la campagne est essentielle, entre autres parce qu'elle permettra de briser des tabous et de rendre le problème des AVS visible à travers la communauté LGBT.
- Pour la campagne elle-même, il y a deux visions. D'un côté, des participant.es croient que celle-ci cibler les membres de la communauté LGBT. De l'autre côté, des participant.es jugent qu'il faut plutôt inclure les personnes LGBT dans une campagne plus vaste, en rendant visibles et en nommant les personnes LGBT.
- Parmi les thèmes les plus souvent évoqués, nous retrouvons :
 - Le consentement/le consentement nécessaire même dans les lieux/situations où la sexualité est pratiquée plus répandue (sauna, situation de prostitution, etc.)
 - Faire cesser la banalisation de certaines actions qui sont pourtant des AVS, et s'éloigner d'une définition d'AVS qui ne prend en compte que le viol ;
 - Tous.tes peuvent être victimes d'AVS/ Tous.tes peuvent agresser ;
- Les jeunes ont été identifiés par une majorité d'intervenant.es comme le public cible à atteindre en priorité. Ce faisant, les réseaux sociaux sont vus comme le moyen par excellence pour rejoindre ce public.
- Une campagne ciblée envers les travailleurs et travailleuses du système de santé et des services sociaux, de même qu'envers les forces policières est aussi une avenue à privilégier, selon certain.es participant.es. Les victimes d'AVS issues de la communauté LGBT vivent encore de la discrimination dans ces institutions.

Questions à approfondir dans l'entretien de groupe, volet campagne de sensibilisation :

- **Pertinence de la campagne pour atteindre un objectif de prévention**
- **Message(s) à communiquer**
- **Public(s) à cibler**
- **Moyen(s) de communication à privilégier**

DESTIN AMOUREUX

FIN

GAGNE 30 POINTS

PIGE UNE CARTE «ACTIVITÉS DE COUPLE»

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

GAGNE 30 POINTS

CHICANE
PERDS 20 POINTS
PASSE TON TOUR

PIGE UNE CARTE «ACTIVITÉS DE COUPLE»

GAGNE 30 POINTS

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

PIGE UNE CARTE «ACTIVITÉS DE COUPLE»

DÉBUT

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

CHICANE
PERDS 20 POINTS
PASSE TON TOUR

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

PIGE UNE CARTE «ACTIVITÉS DE COUPLE»

CHICANE
PERDS 20 POINTS
PASSE TON TOUR

CARTES ATTITUDES

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

CARTES ACTIVITÉS DE COUPLE

PIGE UNE CARTE «ACTIVITÉS DE COUPLE»

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

GAGNE 30 POINTS

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

CHICANE
PERDS 20 POINTS
PASSE TON TOUR

PIGE UNE CARTE «ATTITUDES»

PIGE UNE CARTE «ACTIVITÉS DE COUPLE»

**RUPTURE !
TU ES ÉLIMINÉ !**

Le Néo CRE Lanaudière Québec jeu.essence

Ce projet piloté par l'organisme Le Néo est rendu possible grâce à l'appui financier du Fonds de développement régional du gouvernement du Québec et les partenaires de l'entente spécifique en égalité entre les hommes et les femmes de la région de Lanaudière.

CONSEIL QUÉBÉCOIS

LESBIENNES
GAIS
BISEXUEL.LE.S
TRANS

